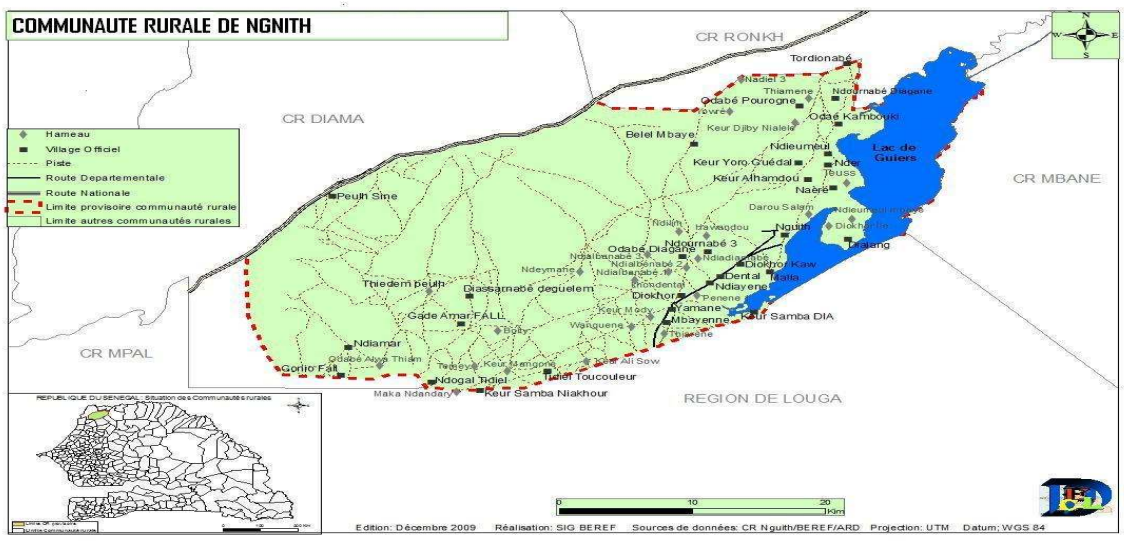
REPUBLIQUE DU SENEGAL
Un Peuple - Un but - Une foi
REGION DE SAINT LOUIS
DEPARTEMENT DE DAGANA
ARRONDISSEMENT DE NDIAYE
COMMUNAUTE RURALE DE NGNITH

PLAN LOCAL DE DEVELOPPEMENT (PLD 2010-2015)



VERSION PROVISOIRE

MARS 2010

Etude réalisée avec l'appui technique du cabinet BEREF
et l'appui financier du Projet d'Appui aux Communautés Rurales de la Vallée du Fleuve Sénégal (PACR-Vallée)

Sommaire

1. CONTEXTE DU PLD 9
2. OBJECTIFS DU PLD 9
2.1 Objectif général 9
2.2 Objectifs spécifiques 9
3. APPROCHE METHODOLOGIQUE 11
3.1 Phase Préparatoire 11
3.2 Phase II : Diagnostic Participatif 12
3.3 Phase III : Planification 13
3.4 Phase IV : Adoption et Approbation 13
4. PRESENTATION DE LA COMMUNAUTE RURALE 14
4.1 La situation géographique 14
4.2 Le milieu physique 15
4.2.1 Les sols 15
4.2.2 Le climat 16
4.2.3 La Végétation 16
4.2.4 Les ressources en eau 17
4.2.5 Le climat et la végétation 19
4.3 Le milieu humain 211
4.3.1 Mouvement de la population 23
4.3.2 Dynamique territoriale 23
4.4 Les zones de la CR 24
4.4.1 La zone de NDER 24
4.4.2 La zone de DIOKHOR 25
4.4.3 La Zone de NGNITH 26
4.4.4 La zone de DIOKHOR KAW 27
4.4.5 La zone de YAMANE 27
4.4.6 La Zone de THIANALDE 29
5. BILAN DIAGNOSTIC DES SECTEURS SOCIAUX DE BASE 30
5.1 L'eau potable 30
5.2 Le secteur de la santé 32
5.3 Le secteur de l'éducation et de la formation 35
5.3.1 Le Développement Intégré de la Petite Enfance 35
5.3.2 L'enseignement élémentaire 35

5.3.3 L'enseignement moyen 37
5.3.4 Les autres types d'enseignement 37
5.4 Bilan diagnostic du secteur de la jeunesse sports et loisirs 39
5.5 L'analyse de la dynamique genre 40
5.6 Diagnostic du secteur de l'environnement et de la gestion des ressources naturelles 43
6. BILAN DIAGNOSTIC DE L'ECONOMIE LOCALE 45
6.1 Les secteurs productifs 47
6.1.1 L'agriculture 47
6.1.2 L'élevage 48
6.1.3 La pêche 49
6.1.4 L'artisanat 51
6.2 Secteurs d'appui à la production 52
6.2.1 Le transport 52
6.2.2 Les infrastructures routières 53
6.2.3 Le commerce 53
6.2.4 Le système financier local 53
6.2.5 L'énergie 53
6.2.6 Les technologies de l'information et de la communication 54
7. BILAN DIAGNOSTIC DE LA GOUVERNANCE LOCALE 56
7.1 Organisation et fonctionnement du conseil rural 57
7.2 Les partenaires du Conseil Rural 58
7.3 Les organisations communautaires de base 59
7.4 Analyse des ressources budgétaires 62
8. SYNTHESE DIAGNOSTIC 65
9. ORIENTATIONS ET PERSPECTIVES DE DEVELOPPEMENT 68
9.1 Axes Stratégiques et objectifs de Développement 69
10. Les objectifs de développement et les lignes d'actions 71
11. CADRAGE BUDGETAIRE 76
12. LE PLAN D'ACTIONS ET D'INVESTISSEMENT 78
13. LES MECANISMES DE MISE EN OEUVRE 85
13.1 Programmation annuelle 85
13.2 Mobilisation sociale et partenariat 85
13.3 Mobilisation des ressources financières 85
13.4 Maitrise d'ouvrage et responsabilisation du conseil 86
13.5 Suivi évaluation du PAI 86

13.6 Evaluation a mi parcours du PLD..... 86
13.7 Evaluation finale du PLD 87

Abréviations et sigles

AEP : Adduction d'Eau Potable
AFD : Agence Française de Développement
ANCAR : Agence Nationale de Conseil Agricole Rural
APE : Association des Parents d'Elèves
ARD: Agence Régionale de Développement
ARM: Agence de Régulation des Marchés
ASC : Association Sportive et Culturelle
ASC: Agent de Santé Communautaire
ASCOM : Assistant Communautaire
CADL: Centre d'Appui au Développement Local
CEM: Collège d'Enseignement Moyen
CIFA : Centre Interprofessionnel de Formation aux métiers de l'Agriculture
CIVD : Comité Inter Villageois de Développement
CNCAS : Caisse Nationale de Crédit Agricole du Sénégal
CODEC : Collectif des Directeurs d'Ecole
CR : Communauté Rurale
CVD : Comité Villageois de Développement
DIPE : Développement Intégré de la Petite Enfance
DPN : Direction des Parcs Nationaux
GIE : Groupement d'Intérêt Economique
GOANA : Grande Offensive Agricole pour la Nourriture et l'Abondance
GP : Grand Périmètre
GPF : Groupement de Promotion Féminine
GRN : Gestion des Ressources Naturelles
ICP: Infirmier Chef de Poste
IDEN: Inspection Départementale de l'Education Nationale
IEC : Information Education Communication
ISRA: Institut Sénégalais de Recherche Agricole
MCA: Millenium Challenge Account
MDE : Maison Des Eleveurs
OMD : Objectif du Millénaire pour le Développement
OMS : Organisation Mondiale de la Santé
ONG : Organisation Non Gouvernementale
PACR/VFS : Programme d'Appui aux Collectivités Locales / Vallée du Fleuve Sénégal
PCR : Président du Conseil Rural
PDMAS : Programme de Développement des Marchés Agricoles du Sénégal
PIA : Plan d'Investissement Annuel
PIL : Plan d'Investissement Local
PIP : Périmètre Irrigué Privé
PIV : Périmètre Irrigué Villageois
PLD : Plan Local de Développement

PNDL : Programme National de Développement Local
PNOD : Parc National des Oiseaux du Djoudj
POAS : Plan d'Occupation et d'Affectation des Sols
PSAOP : Programme de Soutien et d'Appui aux Organisations de Producteurs
SAED : Société Nationale d'Aménagement et d'Exploitation des Terres du Delta et des Vallées du Fleuve Sénégal et de la Falémé
SOCAS : Société de Conserves Alimentaires au Sénégal
SRSD : Service Régional de la Statistique et de la Démographie

LISTE DES CARTES

Carte n°1: Localisation de la CR de NGNITH
Carte n°2: Typologie des sols
Carte n°3: Réseau Hydrographique
Carte n°4: Infrastructures scolaires
Carte n°5: Zone de NDER
Carte n°6: Zone de Diokhor
Carte n°7:zone de NGNITH
Carte N° 8Zone de Dokhor KAW
Carte N°9 Zoone de Yamane
Carte N° 10 zone de Thianalde
Carte N°11 Carte sanitaire

LISTE DES GRAPHIQUES

Graphique n°1: Evolution des précipitations moyennes quinquennales
Graphique n°2: Pyramide des ages

LISTE DES TABLEAUX

Tableau n°1: accès
Tableau n°2: Résultats analyse situation aEAU
Tableau n°3: Résultats analyse situation ISF
Tableau n°4: Résultats analyse situation Santé
Tableau n°5: Résultats situation IS
Tableau n°6: Situation abris provisoires
Tableau n°7: Besoin en infrastructures annexes
Tableau n°8: Résultats analyse situation scolaire
Tableau n°9: Résultats analyse secteur scolaire
Tableau n°10: Résultats analyse environnement et ressources naturelles
Tableau n°11: ntituation économie locale
Tableau n°12: Résultat analyse secteur Environnement
Tableau n° 13 :Les dépenses de fonctionnement
Tableau n° 13 : Situation
Tableau n° 14 : Résultats secteur Artisanat

Tableau n° 15 : Composition CR
Tableau n° 16 : Partenaires techniques et financiers
Tableau n° 17 : Partenaires du CR
Tableau n° 18 : synthèse diagnostic

1. CONTEXTE DU PLD

L'Etat du Sénégal a entamé depuis longtemps une politique de décentralisation. Ce processus, qui s'est poursuivi en 1972 avec la création des premières communautés rurales (CR), a connu un tournant décisif en mars 1996 avec le transfert de 9 domaines de compétences aux collectivités locales. Depuis lors, celles ci sont devenues les principales responsables du développement de leur territoire. En effet, l'article 3 du code des collectivités locales stipule que « les collectivités locales ont pour mission la conception, la programmation et la mise en œuvre des actions de développement économique, éducatif, social et culturel d'intérêt régional, communal et rural ». Ainsi, le dispositif juridique et institutionnel de la décentralisation responsabilise les instances locales dans le processus de planification locale. Les collectivités locales identifient les potentialités et contraintes de leur territoire et définissent les actions à mettre en œuvre en vue d'arriver à un développement socioéconomique équilibré et durable. Elles doivent donc se doter de document de planification.

La CR de NGNITH est de création récente. En effet, elle a été créée lors de la dernière réforme administrative et territoriale par décret n° 2008-748 du 10 juillet 2008. De ce fait, elle ne dispose pas à l'heure actuelle de document de planification pourtant indispensable pour son développement.

C'est pour pallier cette situation somme toute handicapante que la CR de Ngnith a sollicité le programme PACR/VFS pour l'appuyer dans l'élaboration de son Plan Local de Développement.

Le PLD être défini comme le cadre par lequel, une collectivité indique de manière claire, souveraine et participative, les voies et moyens qui déterminent son propre développement, entendu au sens d'une amélioration significative et progressive d'un mieux être individuel et collectif de l'ensemble de ses membres. Le PLD sera opérationnalisé par des documents tels que PIL, le Plan Annuel d'investissement (PAI), le plan de renforcement des capacités et le plan de communication.

2. OBJECTIFS DU PLD

2.1 Objectif général

L'objectif général du PLD est de servir pour un horizon temporel de six ans (2010-2015) de document cadre d'intervention dans lequel seront définies toutes les stratégies et actions devant sous tendre un développement harmonieux et équilibré de la communauté rurale.

2.2 Objectifs spécifiques

Les objectifs spécifiques du PLD sont les suivants :

- ✓ disposer d'une situation de référence exhaustive de la communauté rurale : caractéristiques physiques, données démographiques, stock d'équipements et d'infrastructures, la situation organisationnelle locale, atouts, potentialités, contraintes au développement.

- ✓ définir les orientations et enjeux de développement de la CR en se fondant sur la combinaison des enseignements de la situation de référence et des orientations locale, régionale et nationale portées par des documents tels que le POAS, le SRAT, le PRDI, le DSRP, les Lettres de Politique Sectorielle, les OMD, etc.…

- ✓ disposer d'un programme d'actions et d'investissements pour la période 2010-2015, participatif et consensuel sur la base des priorités définies par tous les acteurs locaux ;

- ✓ disposer de documents connexes (PAI, Plan de Formation et Plan de Communication) pour la programmation annuelle du PLD et la prise en charge des problématiques liées au renforcement de capacités et à la communication des acteurs locaux ;

- ✓ servir d'outil de marketing territorial en vue de renforcer l'attractivité de la CR auprès des Partenaires Techniques et Financiers.

3. APPROCHE METHODOLOGIQUE

Dans le but de garantir la participation de l'ensemble des acteurs dans l'identification des contraintes et à la formulation d'une vision de développement de la CR, le PLD a été élaboré sur la base d'une approche ***participative et itérative*** avec l'implication des différents acteurs. Le processus d'élaboration du PLD est composé de quatre principales phases :

- Phase Préparatoire ;
- Phase de Diagnostic Participatif ;
- Phase de Planification ;
- Phase d'adoption et d'approbation.

3.1 Phase Préparatoire

Les différentes étapes qui constituent cette phase sont :

- la délibération du Conseil Rural pour se doter d'un outil de planification qu'est le PLD ;
- la mise en place, par délibération du conseil rural la Commission Elargie de Planification (CEP) qui, non seulement, se charge de suivre tout le processus de planification, mais aussi constitue une instance de validation technique des différents rapports.
- la mis en place des cadres locaux de concertation que sont les CVD avec l'appui de l'ARD, qui sont partie prenante du processus ;
- l'atelier de cadrage d'intervention qui a permis de partager le contenu du mandat de l'opérateur avec le PACR-Vallée ;
- le diagnostic externe qui a consisté à la collecte et à l'analyse de données secondaires, à travers une revue documentaire, des entretiens exploratoires avec des acteurs locaux, notamment les élus locaux, les personnes ressources, l'ARD, la SAED, les services techniques déconcentrés, les partenaires au développement;
- l'atelier de lancement officiel du processus de réalisation du PLD a été un moment fort du processus. Il a enregistré une participation massive des populations, des autorités administratives et des projets et programmes intervenant dans la zone. L'atelier de lancement, au delà de son caractère populaire, était une occasion pour construire une

vision concertée de développement, procéder à la sensibilisation des populations sur les enjeux du processus de planification participative locale, mais aussi pour partager avec les acteurs sur la démarche méthodologique, les résultats du diagnostic externe et arrêter ensemble les dates des ateliers zonaux ;

- le zonage, qui pour des raisons d'harmonisation et de cohérence, s'est fondé sur les 6 zones déjà identifiées dans le cadre de l'élaboration du POAS avec l'appui technique de la SAED.
- l'atelier de mise à niveau des douze (12) animateurs relais locaux, issus des différentes zones et qui font partie du dispositif d'animation que le conseil rural a mis en place. Cet atelier entre dans l'optique d'un transfert de compétences de programmation et d'animation aux acteurs locaux. L'atelier a duré un (1) jour et a permis la mise à niveau des animateurs sur les techniques et outils de planification participative locale ainsi que les modalités d'administration des outils de collecte de données (niveau villages, services techniques déconcentrés, etc…..)

3.2 Phase II : Diagnostic Participatif

Cette phase est composée des principales étapes suivantes :

- **les ateliers zonaux** durant lesquels chaque village était représenté par au moins trois personnes : un représentant des jeunes, une représentante des femmes, le coordonnateur du CVD. Ces ateliers ont été des moments privilégiés d'une part d'identification participative des principales potentialités et contraintes au développement et d'autre part de formulation de pistes et d'hypothèses de solutions. Des ateliers thématiques ont été organisés en vue d'approfondir des thématiques spécifiques. Des restitutions zonales ont été par la suite organisées pour valider et/ou compléter les informations collectées. Le diagnostic a été approfondi auprès des leaders des organisations, des services de l'Etat, des partenaires au développement;
- **Le traitement et la mise en cohérence** des données et des résultats obtenus ; tout au long de ce processus ont permis de ressortir les potentialités de la CR, dégager les contraintes au développement ainsi que des hypothèses de solutions ;
- **La restitution validation/technique** au niveau de la CEP;
- **La restitution/validation sociale** au cours d'un atelier communautaire.

3.3 Phase III : Planification

La planification a été conduite selon la démarche suivante :

- L'atelier de planification stratégique qui a permis la définition des enjeux et orientations stratégiques de développement, la déclinaison des axes en objectifs de développement et le cadrage budgétaire ;
- L'atelier de planification opérationnelle qui a consisté au choix et à la programmation annuelle des lignes d'actions.

3.4 Phase IV : Adoption et Approbation

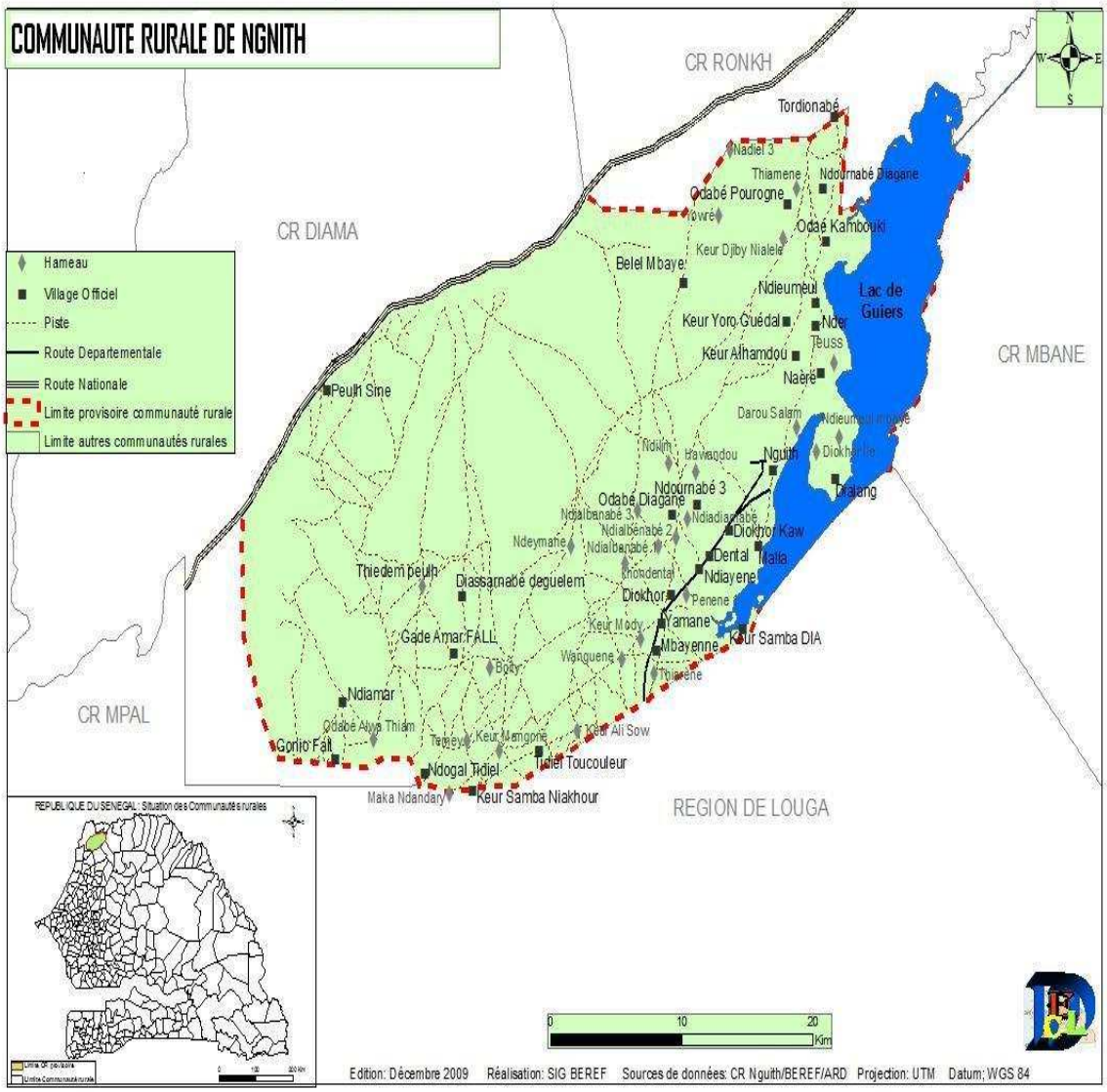
Cette phase clôture le processus d'élaboration du PLD. Elle consiste à l'adoption du document par le conseil rural et à son approbation par le sous préfet.

4. PRESENTATION DE LA COMMUNAUTE RURALE

4.1 La situation géographique

La communauté rurale de NGNITH est située dans l'arrondissement de NDIAYE. Elle couvre une superficie de 848.5 kilomètres carrés. Elle est limitée au Nord par la CR de Ronkh, au Sud par la région de Louga, à l'Est par la CR de Mbane et à l'Ouest par la CR de Diama. La communauté rurale compte trente quatre (34) villages dont 28 officiels pour une population de 12 000 habitants

Carte N° 1 : carte CR NGNITH

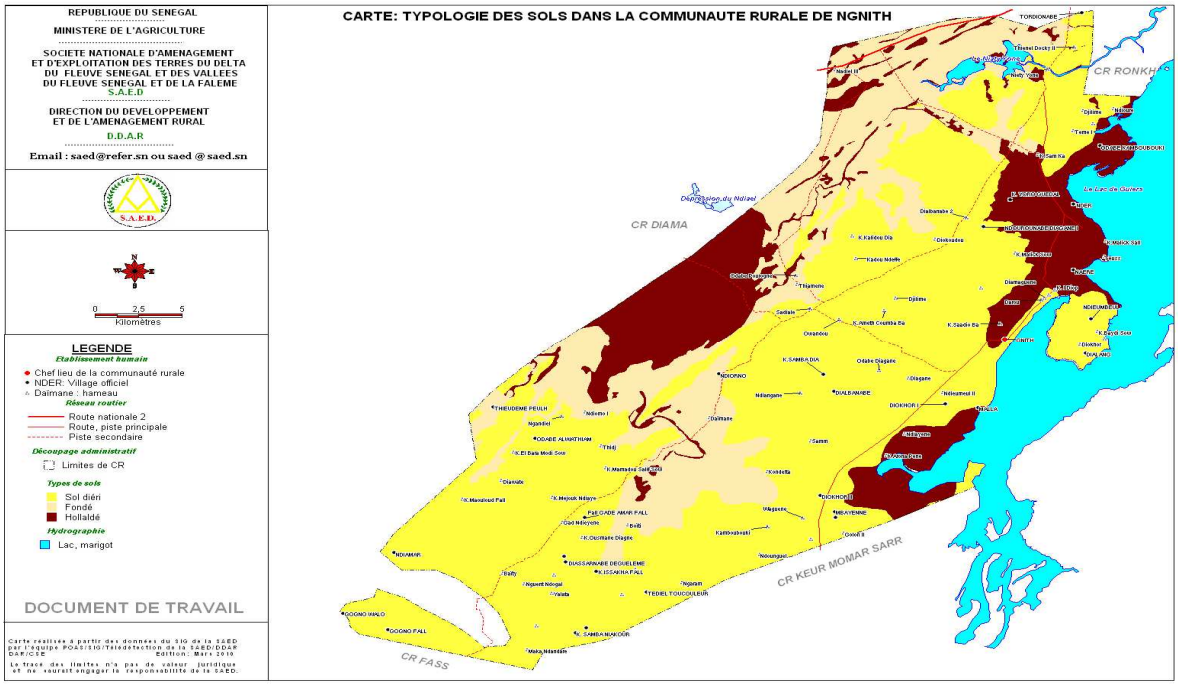


Source : DP NGNITH

4.2 Le milieu physique

4.2.1 Les sols

Carte N°2 : typologie des sols



Source : SAED

Les sols rencontrés dans la communauté rurale sont de la classe des sols ishohumiques, avec les sous classes suivantes :

- sol ishohumique brun subaride intergrade hydromorphe ;
- sol ishohumique brun rouge inter grade ferrugineux faiblement évolué sur sable siliceux ;
- sol ishohumique intergrade ferrugineux sur sable siliceux.

Ces sols sont sableux, légers, très filtrants, la capacité de rétention en eau est donc faible. Ces caractéristiques physiques requièrent un système d'irrigation à économie d'eau (goutte à goutte, aspersion).

Sur tous les sondages effectués jusqu'à 90 cm (voir carte d'implantation des sondages pédologiques en annexe), les échantillons ne présentent pas de salinité, à l'exception d'un seul échantillon (S 35 / 0 – 30 cm) qui fait 2200 µS/cm. Cet échantillon correspond aux petites dépressions qui sont dans les zones de retrait des eaux du lac ou de l'ancienne Taouey.

La salinité CE et l'acidité pH ne constituent pas de facteur limitant pour l'agriculture.

Par contre, la fertilité chimique des sols est médiocre, ce qui nécessitera le relèvement de ce statut de fertilité par des apports de NPK indispensables pour une utilisation durable de ces terres.

4.2.2 Le climat

Le climat de la communauté rurale de Ngnith appartenientt du point de vue géographique à la région du lac de Guiers ; se caractérise par un climat du type sahélien, avec :

- un hivernage de courte durée (4 mois) entre le mois de juillet et celui d'octobre, avec des pluies faibles et irrégulières variant entre 100 et 400 mm/an ;
- une saison sèche fraîche de novembre à février (avec des températures variant entre 12 et 34°C, une humidité relative faible, des vents forts, secs et relativement frais) et une saison sèche chaude de mars à juin avec des températures variant entre 26° et 40°C, la prédominance de l'harmattan, vent chaud et sec chargé de poussière et pouvant souffler jusqu'à 70 km/h ;
- une insolation qui peut dépasser 3.000 heures par an et une radiation élevée toute l'année (10 h/j en moyenne) ;
- une humidité relative moyenne variant de 40% en fin de saison sèche, à 80% en milieu de saison des pluies. L'humidité relative minimale descend fréquemment à 10% en fin de saison sèche. Cette période est importante pour la demande évaporatoire qui est alors maximale du fait de l'insolation et de l'harmattan qui balaie la région ;
- une évaporation, calculée par la formule de Penman, de 2 400 mm en moyenne; elle est loin d'être compensée par la pluviosité et le déficit hydrique est important pendant toute la saison sèche, avec une moyenne évaporatoire de l'ordre de 7 mm par jour mais pouvant atteindre 15 mm/jour.

Le climat de la zone du lac de Guiers, à l'instar de toutes les régions sahéliennes, tend depuis ces quinze dernières années vers une aridité nettement plus marquée, avec, non seulement un déficit hydrique important par rapport à la période antérieure (de l'ordre de 150 mm par an), mais aussi un raccourcissement de la saison pluvieuse.

4.2.3 La Végétation

Le couvert végétal ne présente pas la même physionomie ; il varie selon qu'on s'éloigne du lac :

- en bordure de lac, on observe une végétation aquatique dense dominée par *Typha australis* et *Phragmites australis* (roseau) et dont la densité gène les activités agricoles, halieutiques, pastorales et domestiques;
- sur les zones plus éloignées du lac, la végétation est fortement dégradée du fait de la baisse de la pluviométrie, de l'avancée du front agricole et des actions anthropiques pour satisfaire les besoins en bois énergie et de service. Seules résistent les espèces des zones arides et semi arides. L'espèce ligneuse la plus représentée sur les deux rives du lac est le « soump » *Balanites aegyptiaca*, suivi de *Acacia radiana* pour la rive ouest et *Acacia senegal* pour la rive est. On note la présence de *Boscia senegalensis, Acacia seyal, Salvador persica, Zizyphus mauritiana* et *Prosopis* en progression énorme dans la zone, ainsi que le *Tamarix indiça*. Les espèces herbacées dominantes

sont : *Aristida sp., Cenchrus biflorus, Tribulus terrestris, Dactyloctenium aegyptium, Cassia occidentalis et Maerua oblongifolia.*

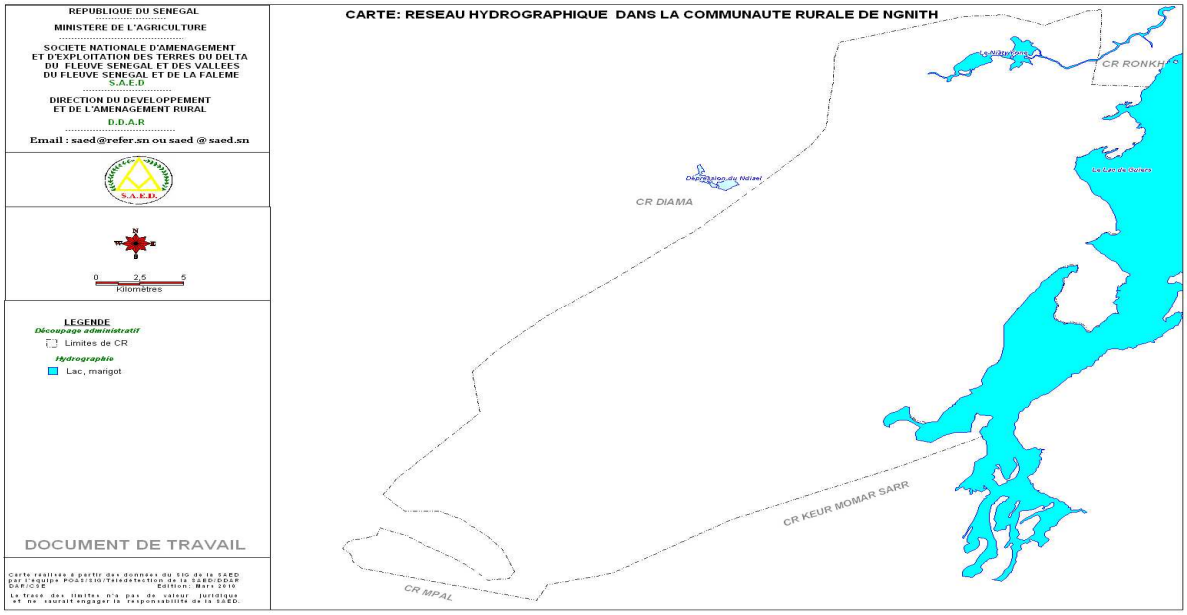
Les régénérations des espèces ligneuses naturelles sont faibles. Les introductions comme les *Prosopis* sont en nette progression. La strate herbacée est assez dégradée du fait de la forte charge pastorale.

4.2.4 Les ressources en eau

Elles sont de deux types :

- **Les eaux de surface**

Carte N°3 réseau hydrographie



Le lac de Guiers fait partie du complexe hydrologique comprenant les unités suivantes : le chenal de la Taouey, le système Niéti Yone / Ndiaël, le lac de Guiers (la dépression lacustre *senso stricto*) et le réseau "fossile" du Ferlo. Le complexe Taouey - lac de Guiers - bas Ferlo s'étend sur près de 120 km de Richard Toll sur le fleuve Sénégal à Mboula dans le bas Ferlo. La Taouey est à l'origine, un marigot sinueux à faible pente qui s'allonge sur 25 km de longueur.



Photo N° 1 : Le lac de Guiers au niveau de NGNITH

Le Lac de Guiers s'allonge sur près de 50 km suivant un axe nord-nord-est, sud-sud-ouest. Dans sa moitié nord, le lac s'étale largement dans la cuvette. La contenance du lac y est plus importante. Plus au sud, il est enchassé entre le rebord du plateau du Ferlo et les dunes rouges de l'Ogolien. Le lac de Guiers est une cuvette plate, de 4 mètres de profondeur maximale.

Le système Niéti Yone/Ndiaël est situé à l'ouest du lac de Guiers. Sa définition spatiale et la configuration de son tracé sont délicates à faire. Le Niéti Yone est un axe hydraulique long de 28 km. Il se connecte au nord-ouest du lac de Guiers via lequel il alimente le Ndiaël.

- **Les aquifères**

En dehors de la nappe fossile profonde dite du Maestrichtien qui couvre le bassin sédimentaire sénégalo-mauritanien et la vallée du fleuve, on note la présence de plusieurs nappes superficielles interdépendantes sur toute la zone du lac de Guiers dont la profondeur moyenne est de 8 m dans la zone du lac et varie dans la zone Dièri entre 15 m (Foss Ndiakhaye I) et 50 m (Pampinabé II, Bisnabé Penda Yayaké, Bisnabé Bouteyni et Badjincobé Vidodji).

4.2.5 Le climat et la végétation

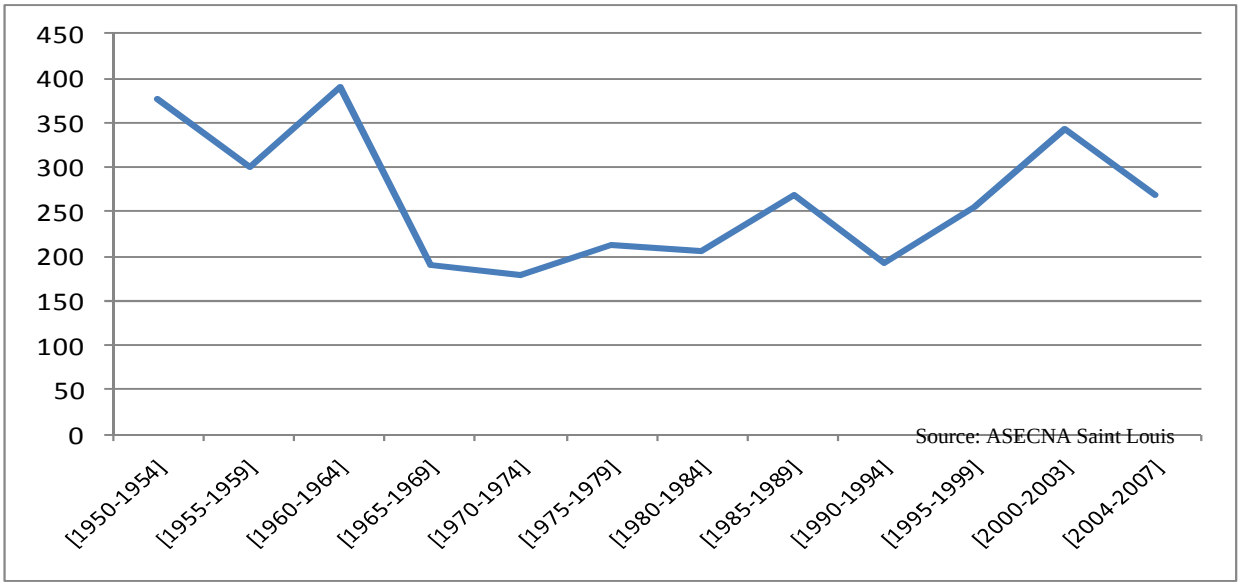
La Communauté Rurale de NGNITH «est caractérisées par 2 saisons :

- une saison sèche qui va de novembre à juin ;
- une saison des pluies, de juillet à octobre.

Le climat sahélien de la localité est principalement dominé par les vents suivants : l'alizé maritime orienté Nord et Nord-Ouest, qui souffle d'une façon à peu près permanente sur la façade atlantique (novembre - mai) mais au niveau de la CR; son influence dépasse rarement le mois de Février. Frais et humide, il est à l'origine de l'abaissement de la température, du brouillard et de la rosée ou des pluies occasionnelles appelées en Ouolof « HEUG » agissant profondément sur la végétation ;

- l'alizé continental ou harmattan qui souffle généralement du Nord-Est, chaud et sec; il est responsable de températures élevées avec de forts taux d'évaporation ; c'est un vent qui balaie la haute vallée, la moyenne vallée et la zone sylvo-pastorale du Ferlo, de même que le Delta. Il évolue dans la Communauté Rurale de Mars à Juin .Il est également à l'origine des dunes de sable dans la zone Nord. Son influence sur la végétation est manifestement nuisible du fait de l'accélération de la transpiration ; il provoque des fontes de semis au niveau des pépinières exposées au vent ;
- la mousson, née de l'anticyclone de Sainte-Hélène et chargée d'humidité, n'atteint le Nord-Ouest de la région qu'en août, d'où la mauvaise pluviométrie qui caractérise la localité ; ce vent s'enfonçant vers le littoral à partir de mai, est freiné par l'alizé maritime.

Les températures moyennes sont élevées et relativement constantes, sous l'influence des alizés maritimes. La pluviométrie est faible et irrégulière (215 mm en moyenne sur la période 2003-2007 à la station de Ross Béthio).



Graphique N°1: Evolution des précipitations moyennes quinquennales de 1950 en 2007 à Saint-Louis

4.3 Le milieu humain

- **Etat de la population**

La population de la Communauté Rurale de NGNITH est estimée en 2009 à environ 12.513 habitants soit une densité de 17.5 hbts/Km2. Cette densité est relativement faible, comparativement au département de Dagana (43 habitants/km2). La densité peuplement est plus élevée le long de l'axe routier GNITH et dans la zone riveraine du Lac de Guiers (28 villages) et elle diminue à mesure qu'on s'en éloigne. La répartition de la population au niveau des zones agro écologiques est très variable. Les zones éco géographiques les plus peuplées (zone de YAMANE, et zone de NGNITH et de NDER) représentent à elles seules plus des 2/3 de la population de la Communauté Rurale

L'impossibilité de disposer de données démographiques spécifiques à Ngnith relève de son érection récente en communauté rurale. La description démographique de la communauté rurale de Ngnith intègre celle de la zone entière du lac de Guiers.

La communauté rurale compte soixante quatre (64) villages.

La densité de ses implantations humaines est plus élevée dans les villages situés à la périphérie du lac (28 villages) et elle diminue à mesure qu'on s'en éloigne.

La densité de la population s'accroît considérablement surtout pour les 28 villages périphériques au lac

Tableau : population des villages autour du lac

Communauté rurale	Villages et hameaux	Population RGPH 2002 (hab)	Population 2009 estimée (hab)
	Tordionabé	115	138
	Yetty Yone	555	668
	Ouroulbé Bégaye	120	144
	Odabé Kamboubouk	64	77
	Roumbatine Témèye Maure	310	373
	Keur Alhardou	174	209
	Ndourounabé Diagane	295	355
	Keur Yoro Guédel	56	67

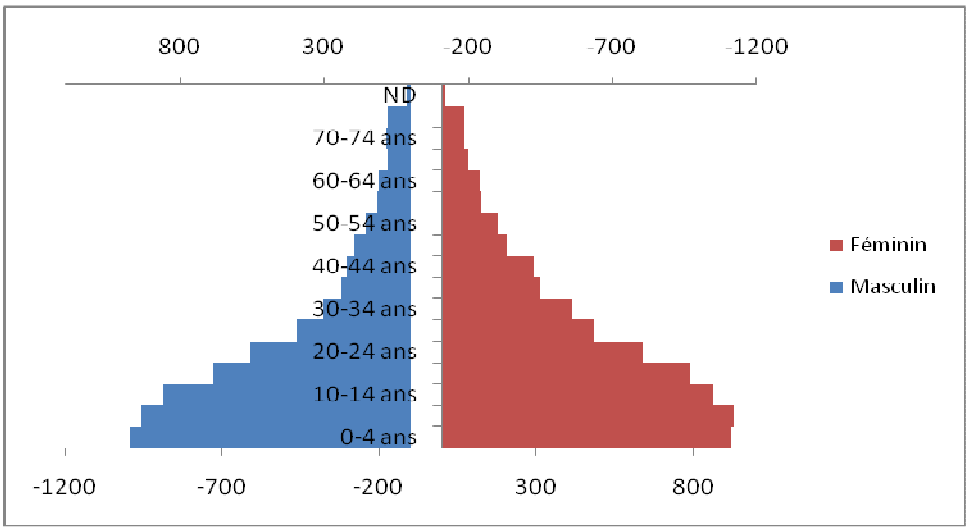
Ngnith (Total villages : 28)	Nder	373	449
	Teuss	195	235
	Naéré	78	94
	Tchékène (Ndieureul)	222	267
	Pakhatane (Darou Salam)	416	500
	Diokhor Ile	160	192
	Dialang	142	171
	Ngnith	2 482	2 986
	Keur Samba Dia	89	107
	Odabé Diagane	279	336
	Dialbanabé	114	137
	Ndieumeul 2	92	111
	Diokhor I	694	835
	Ndiayène	239	288
	Malle	439	528
	Diokhor II (Pénène)	815	980
	Pénène K. EL H. O. Pène	353	425
	Yamane	613	737
	Thiarène	179	215
	Mbayène	739	889

Calculée sur la base du taux d'accroissement régional de la population (2,9%) entre les RGPH de 1988 et 2002 (Source : Situation économique et sociale de la région de Saint-Louis, 2007, ANDS).

La répartition par âges et par sexe fait apparaître une population constituée en majorité de femmes et de jeunes. En effet, la population féminine représente 52% de la population totale tandis que la tranche d'âges 0-35 ans représentent près de 78%. La pyramide des âges de la CR est dans une large mesure identique à la pyramide des âges au niveau national et se

caractérise ainsi par une base très large (importance de la population juvénile) et un sommet rétréci (population des plus de 75 ans relativement marginale).

Figure N° 2 : Pyramide des âges



Source : DP 2009

Les ethnies majoritaires sont les Wolofs, les Peuls et les Maures, chaque village étant souvent constitué d'une ethnie majoritaire. Les wolofs sont majoritaires dans la zone de NGNITH et de NDER tandis que les peulhs généralement pasteurs sont majoritaires dans la zone de YAMANE.

4.3.1 Mouvement de la population

Le dynamisme agricole dans la zone du lac conduit à des mouvements de population importants. C'est en effet une zone d'attraction pour les personnes venant aussi bien du Diéry, que d'autres localités du pays. Cependant l'absence de données statistiques sur ces mouvements ne nous permet pas d'en mesurer l'ampleur réelle. Il apparaît cependant que les migrations saisonnières, notamment au moment de l'exploitation de la patate douce, sont très importantes.

4.3.2 Dynamique territoriale

Les centres primaires de la CR sont les villages de NGNITH, NDER ET YAMANE. Ces localités sont les plus peuplées et concentrent une plus grande part du stock d'équipements et d'infrastructures. D'ailleurs, le village de NGNITH abrite un marché hebdomadaire qui ne dispose pas certes des aménagements adéquats mais qui est un point d'attraction de la plupart des localités de la CR et même d'autres localités situées dans les régions de Louga et de Saint

Louis. La polarisation administrative est exercée également par NGNITH en tant que chef lieu de la CR.

Il faut souligner par ailleurs que des mouvements se font également en direction de KEUR MOMAR SARR, DE SAINT LOUIS, ROSS-BETHIO ET MPAL. Ces localités exercent ainsi sur la CR une polarisation sanitaire, scolaire, économique, etc….Le diagnostic de l'occupation des sols donne les résultats suivants :

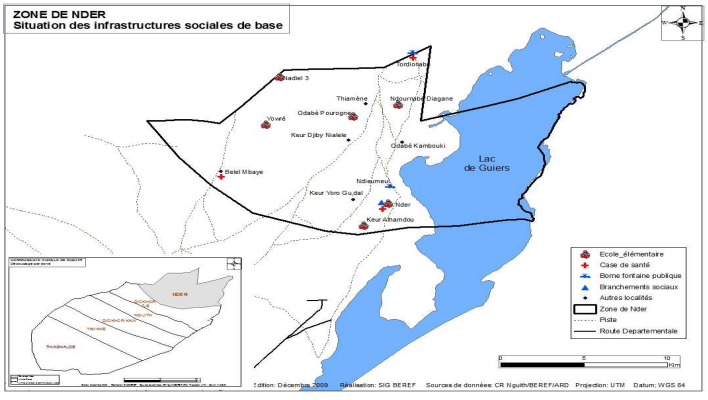
4.4 Les zones de la CR

La CR de NGNITH compte six zones éco géographiques :

- la zone de NDER;
- la zone de NGNITH;
- la zone de DIOKHOR;
- la zone de THIANALDE;
- la zone de YAMANE ;
- la zone de DIOKHOR KAW

4.4.1 La zone de NDER

Carte N° 5 : La zone de NDER



Source : DP 2009

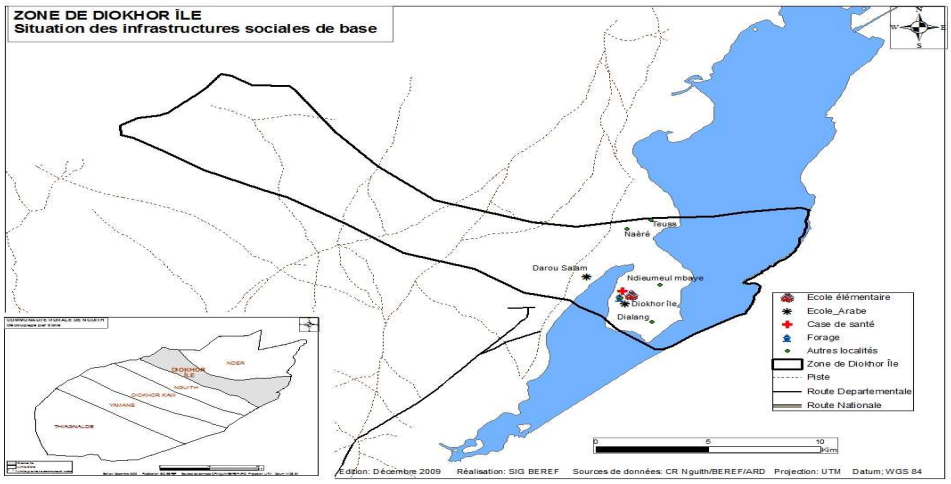
La zone est située au bord du lac de GUIERS et compte 13. Les principaux problèmes rencontrés sont la précarité des infrastructures éducatives avec ses deux abris, l'insuffisance des équipements au niveau des services sociaux de base.

La principale caractéristique de la zone réside dans son potentiel culturel et historique. Le village de NDER est le village polarisateur ; il marque d'ailleurs tant au plan social que historique la zone traditionnelle du Walo, voire le Sénégal. La bravoure et le suicide collectif des femmes de Nder sont définitivement ancrés dans l'histoire du Sénégal.

Villages	classes	sante	puits	Centre alphabétisation
13	6 dont 2 abris	3	inexistant	**inexistant**

4.4.2 La zone de DIOKHOR

Carte N°6 : Zone de DIOKHOR



Source : DP 2009

Cette zone compte huit (8) villages dont les centres polarisateurs sont Diokhor ile et Darou Salam. La zone est fortement enclavée, ce qui est à l'origine des difficultés d'accès aux services sociaux et les mouvements des populations.

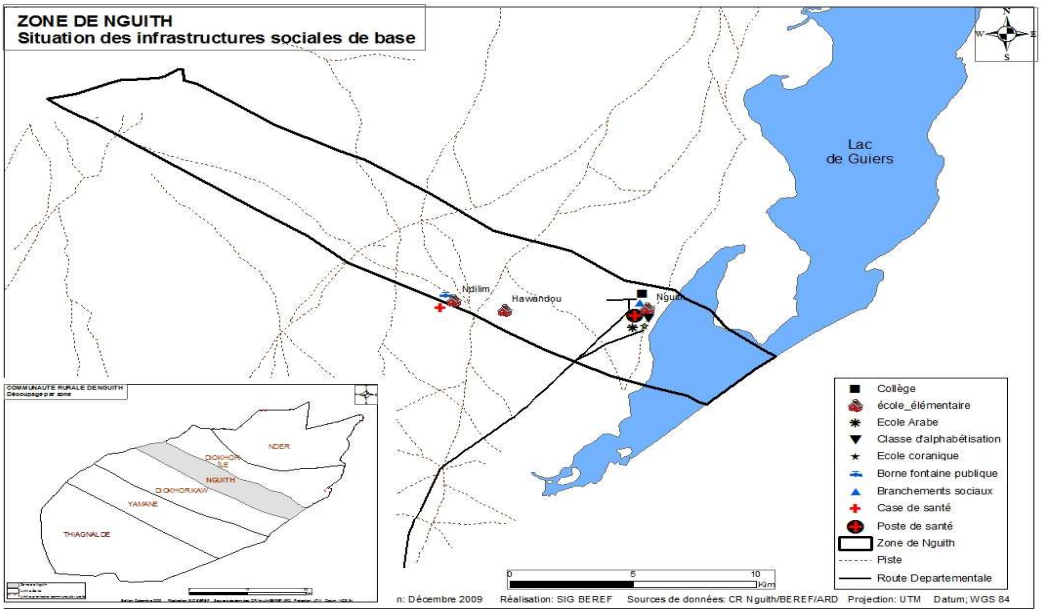
Le sous équipement des infrastructures sociales de base et les problèmes de déplacement constituent de réelles contraintes au développement de la zone. La zone dispose d'un forage en panne favorisant l'a consommation de l'eau du lac et les conséquences épidémiologiques. Au plan économique, les principales contraintes sont liées à l'enclavement, à la qualité de l'eau et des sols.

Il faut noter une utilisation maladroite des engrais et l'eau de drainage de la CSS handicapent les performances agricoles

Villages	Ecoles	Cases de santé	Robinets	PUITS	Ecole Arabe	forage
Total	03 écoles dont un abri dont 01 abri	01	01	OO	03	01 en panne

4.4.3 La Zone de NGNITH

Carte N° 7: Zone de NGNITH



Source : DP 2009

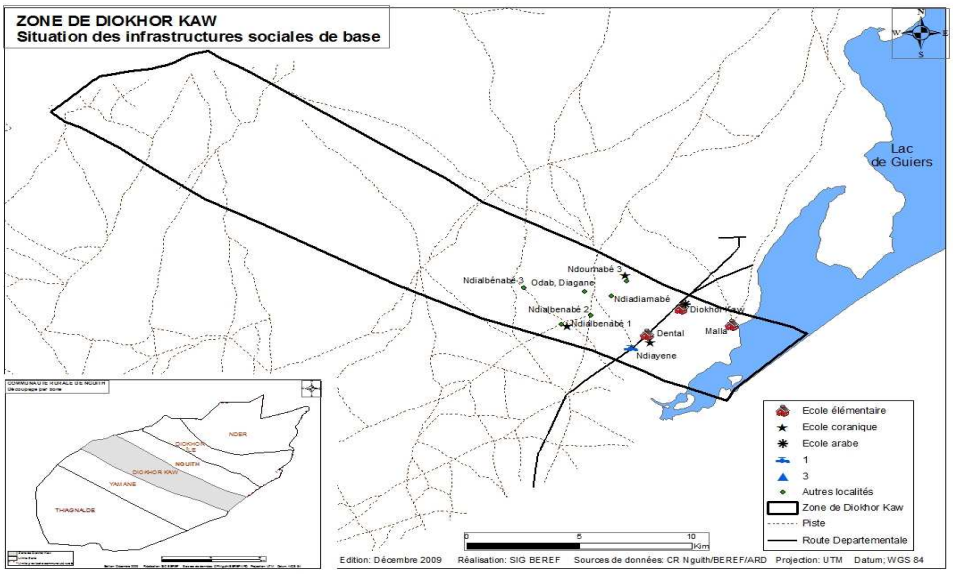
La zone compte six (6) villages et abrite le village chef lieu de la communauté rurale, l'usine de traitement des eaux du Lac, le Collège d'Enseignement Moyen (CEM) et le poste de santé et d'une case de santé fonctionnelle. La zone dispose de six écoles dont trois des salles de classe sont des abris provisoires.

La poussée démographique dans le village de NGNITH est à la faveur du sureffectif et de l'exigüité des infrastructures de base. Les terres de la zone ont une vocation agricole même si la salinité persiste.

VILLAGE	NBRE D'ECOLES	CASE OU POSTE DE SANTE	ROBINETS	PUITS	ALPHABETISATION	ECOLE CORANIQUE	ECOLE ARABE
6	6 dont 3 abris provisoires			5	01	01	01

4.4.4 La zone de DIOKHOR KAW

Carte N° 8 : Zone de DIOKHOR KAW



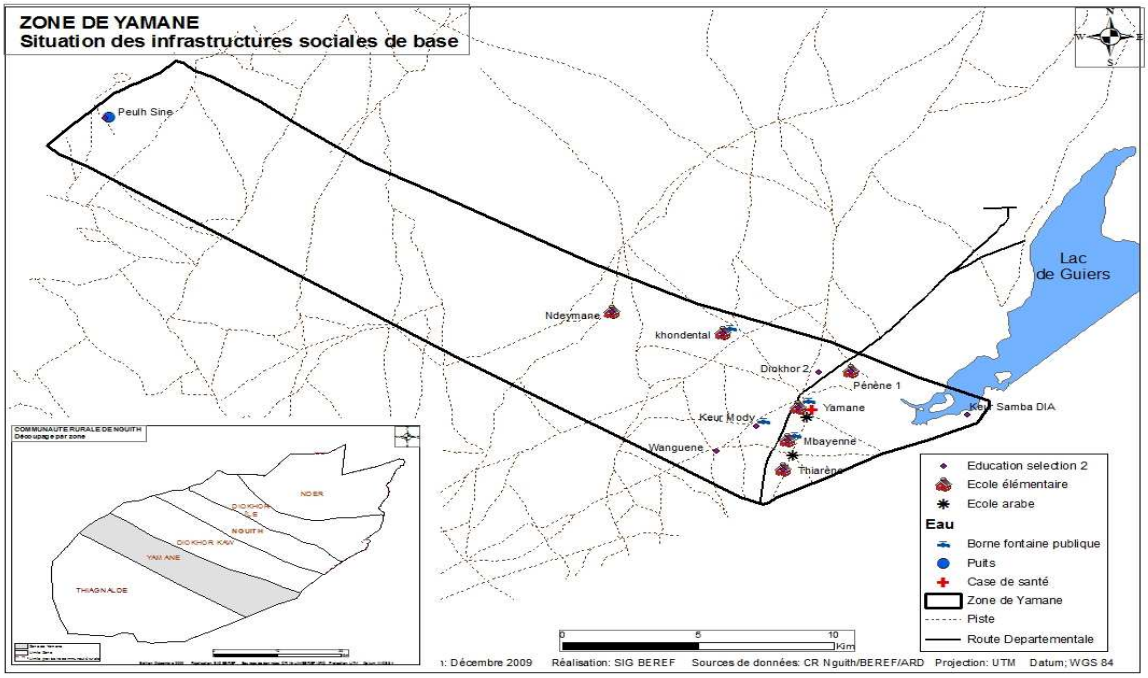
Source : DP 2009

La zone de Diokhor KAW compte dix (10) villages. Les principaux villages sont Diokhor et Malla. La zone ne possède pas de structures de santé de proximité ; les mortalités infantiles sont très fréquentes. Certains villages de Ngnith sont très éloignés du poste de santé. Les populations sont entrain de démarcher pour construire un poste de santé. L'accès à l'eau potable est difficile et les maladies qui lui sont liées sont fréquentes (diarrhées et affections cutanées) ; il existe un déficit d'école et la précarité des infrastructures. L'économie de la zone est fortement marquée par l'agriculture avec le lac comme cœur de la cible. Il n'en demeure pas moins que certains investissent dans le secteur de l'élevage voire même la pêche. Absence de médicaments dans le secteur de la santé animale freine les performances. Les équipements de pèche sont insuffisants et l'envahissement avec le typha constitue une contraintes majeure.

VILLAGE	NBRE D'ECOLES	CASE DE SANTE	ROBINETS	PUITS	ALPHABETISATION	ECOLE CORANIQUE	ECOLE ARABE
10	**3**		**4**			**3**	**1**

4.4.5 La zone de YAMANE

Carte N°9 : Carte de YAMANE



Source : DP 2009

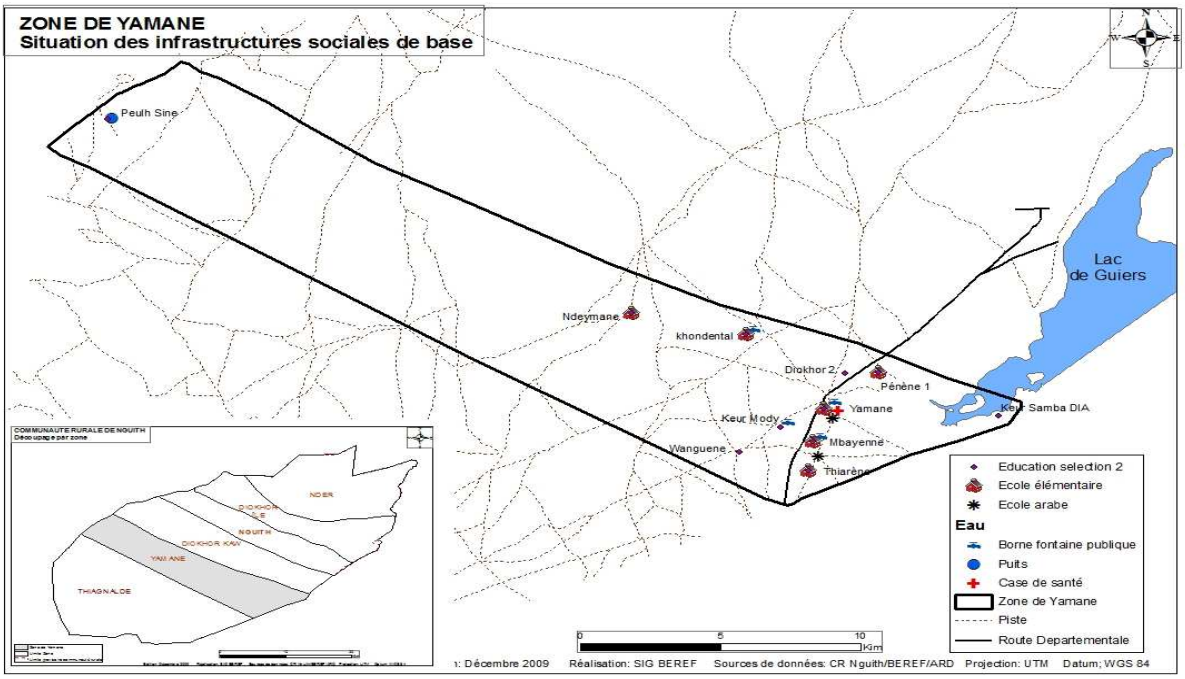
La zone de YAMANE est composée de neuf (09) villages officiels et de quatre (04) hameaux. Située au bord du lac, elle est habitée majoritairement par les agriculteurs avec quelques éleveurs et pécheurs. Il existe à Yamane un déficit d'infrastructures sociales de base et leur précarité. Les cases de santé ne sont pas fonctionnelles.

L'eau constitue une opportunité certes mais la salinité et la dégradation du fait des déchets de la CSS ne permettent pas de la valoriser efficacement. Le secteur économique est marqué par un déficit d'accès aux intrants et matières premières et un problème d'organisation

Villages	**Ecoles**	**Cases de santé**	**Robinets**	**Puits**	**Ecole Arabe**	**Parcs**
Total	06 écoles dont 04 abris	01	06 dont 05 défectueux	OO	01	

4.4.6 La Zone de THIANALDE

Carte N° 10 : Zone de THIANALDE



Source : DP 2009

La zone de THIANALDE compte quatorze (14) villages disposant de six écoles dont trois abris provisoires. La zone dispose de quatre cases de santé et de 13 puits. L'accès à l'eau potable reste une préoccupation réelle. Les principaux problèmes des services sociaux de base sont la précarité des infrastructures éducatives et l'inexistence des équipements et d'intrants pour les secteurs de l'agriculture, de la pêche ainsi que de l'élevage.

Le secteur économique est porté par l'agriculture, l'élevage et l'artisanat. Les secteurs souffrent de l'absence d'intrants. Cependant, l'électricité de production aurait pu contribuer à la promotion économique.

Villages	Ecoles	Cases de santé	Robinets	PUITS	Alphabétisation	PARCS
14	06 écoles dont 03 abris	04	04	13	02	01

5. BILAN DIAGNOSTIC DES SECTEURS SOCIAUX DE BASE

En dépit des nombreuses contraintes relevées au niveau des zones, il existe dans la CR plusieurs potentialités susceptibles de soutenir des stratégies pertinentes de développement. A l'issue de DP que l'eau potable, la santé et l'éducation constituent une problématique commune à toutes les zones de la CR. Elle doit être abordée du point de vue de l'accès, de la qualité et de la gestion communautaire. Les hypothèses de solutions devraient être préconisées en termes de renforcement des capacités des populations (information et sensibilisation) et de mise en place d'équipements hydrauliques.

5.1 L'eau potable

Le taux d'accès à l'eau potable dans la CR est de **35%** (Source ARD, Conférence Régionale d'Harmonisation 2009).La situation de l'accès à l'eau potable par borne fontaine se présente comme suit **:**

Tableau N°… Situation de l'accès par bornes fontaines fonctionnelles

DESIGNATION	NB DE BF FONCTIONNELLE	ENSEMBLE
Nombre	10	10
Nombre de villages concernés	12	12
Taux d'accès eau potable		**35%**

Source : ARD 2009

Carte N° : Carte Hydraulique



Source : DP 2009

La problématique de l'accès à l'eau potable reste une préoccupation majeure de la population de la CR et il n'est pas rare de voir des charrettes d'âne remplies de bidons d'eau destinée à la consommation des ménages. L'insuffisance d'adduction d'eau potable pousse les populations à s'approvisionner directement au niveau du lac avec toutes les conséquences sanitaires que cela comporte. Le recours à l'eau souterraine est relativement faible du fait de la salinité de la nappe. Cette situation est d'autant plus paradoxale que la principale usine des eaux qui alimente la capitale en eau potable se trouve dans la Communauté rurale.

La même tendance est observée au niveau de l'électricité. Aucun village n'est connecté au réseau électrique. Seule la cité ouvrière de l'usine des eaux, située dans le village de NGNITH, dispose d'électricité. Le manque d'électricité ne favorise pas le développement économique de la zone qui a nécessairement besoin d'énergie pour faire fonctionner des centres de conditionnement, de conservation et de transformation. Par ailleurs, le village de NGNITH dispose de l'usine de traitement des eaux de la SDE pour l'alimentation de DAKAR en eau. Au bout du compte, les questions liées à la salinité de la nappe laissent entrevoir que seuls les branchements au réseau SDE constituent la solution adaptée aux problèmes d'accès en eau. 29 villages sont en attente.

Tableau N° : 2 analyse qualitative eau

Infrastructures (types nombre)	**Problème**	**CAUSES**	**Conséquences**	**SOLUTIONS**
	Insuffisance de l'accès à l'eau potable	Enclavement par rapport au réseau de raccordement	Perte de temps qui entraine une entrave aux activités domestiques et agricoles Précarité de la santé des femmes	Installer des adductions de proximité Informer les populations sur les modalités de raccordement pour les branchements sociaux (Village officiel, plan de lotissement et attestation de propriétés)
		Inexistence de mise en eau		
		Inexistence de raccordement au réseau SDE		
		Insuffisance du nombre d'infrastructures		
		Défaut de fonctionnalité : Robinets en panne, affaissement des puits (SEYANES)		
		Salinité de la nappe	Maladies (Bilharziose, Diarrhées)	

Source : DP 2009

5.2 Le secteur de la santé

La communauté rurale dispose d'un seul poste de santé ce qui avoisine les normes OMS qui fixent un poste de santé pour dix mille habitants (10 000). En effet, ils couvrent le plus souvent des rayons de plus de 10 km et l'insuffisance et l'état des pistes ne favorisent pas un déplacement facile des malades. La communauté rurale ne dispose d'aucune ambulance pour l'évacuation des malades. Le personnel médical est uniquement constitué de l'infirmier chef de poste, de matrones et d'agents communautaires. Il n'existe pas de sage femme dans le poste pour prendre en charge la santé reproductive.

Au delà de ce dysfonctionnement, il faut noter que le personnel de soutien (matrone, ASC) n'a pas toutes les qualifications requises pour faire tous les actes médicaux. Cette situation entraîne ainsi des risques liés au fonctionnement des postes à chaque fois que l'ICP s'absente pour diverses raisons. Les postes de santé sont aussi confrontés à des problèmes d'équipements et de matériels médicaux (stérilisant, table de consultation, table d'accouchement).

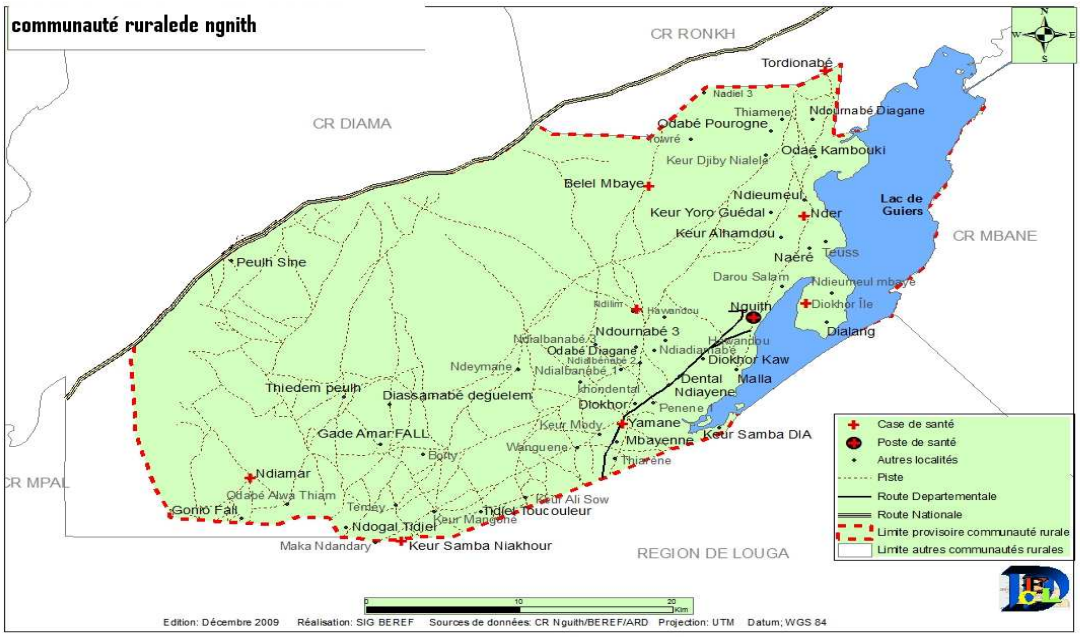
Le secteur de la santé reste confronté aussi à des problèmes d'approvisionnements en médicaments, et surtout au retard observé dans la mise à disposition des dotations. Il s'y ajoute que tous les types de médicaments ne sont pas disponibles au niveau des postes et qu'il n'existe aucun dépôt de pharmacie dans la CR obligeant les populations à se rendre à Ross-Béthio, Saint-Louis, Keur Momar Sarr ou Louga pour se procurer des médicaments vendus dans leurs officines pharmaceutiques.

La gestion des recettes issues des prestations sanitaires est assurée par les comités de santé mis en place au niveau de chaque poste. Mais ces comités présentent des limites dans la gestion et ne maîtrisent pas toutes les techniques y afférentes. Ces comités sont aussi confrontés aux problèmes liés à la prise en charge du personnel subalterne faute de ressources suffisantes sources de démotivation.

En ce qui concerne les cases de santé qui sont au nombre de 26, la répartition au niveau des zones est la suivante : 3 dans la zone de NDER ; 2 dans la zone de DIOKHOR ILE ; 2 à NGNITH ; et 1 à YAMANE et 4 à THINALDE ; seule la zone de DIOKHOR KAW ne dispose de case de santé

Parmi les douze (12) cases dénombrées, seule celle e NGNITH est fonctionnelle. Toutes sont gérées essentiellement par des matrones et des ASC. Ces cases ont aussi des problèmes d'équipements. Il ressort des entretiens que les cases ne font pas l'objet d'une bonne appropriation par les populations, et ne semblent pas bien comprendre le rôle d'une case de santé dans la pyramide sanitaire.

Carte N°12 : communauté rurale



Source : DP 2009

En définitive, la CR dispose d'un poste de santé en deçà de la norme admise qui est de 1 poste pour 10.000 habitants. En ce qui concerne l'indicateur de la réduction de ¾ du taux de mortalité infantile par la prise en charge des femmes enceintes par un personnel qualifié, l'atteinte de cette objectif reste très aléatoire du fait de la non présence d'aucune sage femme d'Etat au niveau des postes de santé. Pour le respect de ce norme, il faut disposer au moins disposer d'une sage femme (norme : une sage femme pour 3000 femmes en âge de procréer). Les principales maladies rencontrées dans la CR sont : la bilharziose, le paludisme, les maladies diarrhéiques, les affections cutanées, etc. Au total, les contraintes majeures identifiées au niveau du système sanitaire de la CR sont :

- le non fonctionnement des cases de santé ;
- l'accès difficile des structures sanitaires ;
- l'absence de moyens d'évacuation des malades ;
- le manque de personnel qualifié ;
- le manque de logement pour le personnel ;

- l'absence d'électricité et d'eau potable;
- la difficulté dans la prise en charge du personnel local ;
- la faiblesse du niveau d'équipement des structures ;
- la non appropriation des cases par les populations due à une méconnaissance et à un manque de sensibilisation sur leur utilité et du fait de l'absence de concertation avant même leur installation.

En résumé, il apparaît clairement que le problème de la santé dans la communauté rurale se trouve à deux niveaux :

- la fonctionnalité des cases de santé qui intègre à la fois le renforcement des infrastructures et des équipements, du personnel soignant, mais aussi la dotation permanente en médicaments sans oublier l'implication des CVD et des CIVD dans l'information et la sensibilisation des populations ;

La nécessité de prendre en compte les réalités socioculturelles du milieu pour prendre en charge les problèmes liés à la femme : en effet, la culture du milieu interdit à la femme d'être consultée ou assistée par un homme lors des accouchements, d'où l'urgence de recruter une sage femme.

Tableau N° : Situation de l'accès aux infrastructures sanitaires fonctionnelles

Désignation	Case de santé	Poste de santé	Ensemble
Nombre	12	1	13
Nb villages concernés	12	34	
Taux d'accès	9%	32%	**41%**

Source : DP 2009

Toutefois, il est important de signaler que les populations de Diokhor ont eu l'initiative de construire un poste de santé. Ainsi, l'enjeu fondamental en matière de santé dans cette zone qui ne dispose d'aucune case de santé consisterait à appuyer cette initiative locale par l'équipement et la dotation en médicaments de ce poste dont la fonctionnalité réglerait, en partie, les problèmes liés à l'accès aux soins de santé.

Tableau N°4 : résultats analyse sante

INFRASTRUCTURES	**PROBLEMES**	**CAUSES**	**CONSEQUENCES**	**SOLUTIONS**
	Accès aux soins de santé	Insuffisance des cases de santé	Maladies chroniques, morbidité, complications obstétricales, vulnérabilité des enfants	Renforcer le nombre de cases dans la C.R
		Sous-équipement des cases de santé		Equiper les cases de santé
		Absence de		Doter les cases de santé de

INFRASTRUCTURES	PROBLEMES	CAUSES	CONSEQUENCES	SOLUTIONS
		médicaments dans les cases de santé		médicaments
		Déficit de personnel dans les cases de santé		Former des relais et des matrones
		Faible niveau de qualification des matrones		Renforcer les capacités du personnel des cases de santé
		Manque d'information	Non respect du calendrier vaccinal, réticence des populations	Impliquer les CVD et les CIVD dans la sensibilisation et l'information des populations
Poste de santé	Surcharge du poste de santé	Absence de fonctionnalité des cases de santé	Défaut de prise en charge des patients	Assurer la fonctionnalité des cases de santé
	Difficulté d'évacuation des urgences	Manque d'ambulance	Décès fréquents	Equiper la C.R d'une ambulance médicalisée
	Soins obstétricaux inexistants	Absence de sage femme dans toute la C.R	Complications obstétricales, mortalité maternelle	Recrutement d'une sage femme

Source : DP 2009

5.3 Le secteur de l'éducation et de la formation

L'accès à l'école n'est pas un problème particulier dans la C.R, mais il demeure que les problèmes sont liés à la qualité des infrastructures (abris provisoires, absence de clôture) mais aussi à la qualité des apprentissages du fait de la précarité des infrastructures, du manque d'électricité, de l'insuffisance du matériel etc.

5.3.1 Le Développement Intégré de la Petite Enfance

Le Développement Intégré de la Petite Enfance (DIPE) prend en charge les enfants de 2 à 4 ans pour la case des tout petits et (4 à 6 ans) pour le préscolaire. La CR compte un seul établissement de DIPE qui est une case une case des tout petits à NDER

Au total, nous L'accès est relativement faible au regard des données mises à notre disposition par l'ARD. L'accessibilité d'un établissement du DIPE est mesurée par la variable distance nul, ce qui donne un taux d'accès de 3%.

La case est animé par un animateur communautaire. Cette situation ne manque pas d'avoir des impacts négatifs sur la qualité des apprentissages. Cette dernière souffre également de l'insuffisance du matériel didactique et pédagogique.

Un comité de gestion existe dans l'établissement, mais la participation attendue du Conseil Rural demeure encore relativement modeste.

5.3.2 L'enseignement élémentaire

La CR compte 10 écoles primaires 24 salles de classes comme l'indique le tableau suivant :

Le taux brut de scolarisation est de 65% en se fondant sur les estimations de la population en 2009, ce qui est en deçà de la moyenne nationale qui est de l'ordre de 90,1% (Situation des OMD, Novembre 2009).

Les effectifs sont de 2235 élèves dont 1150 filles soit près de 50% des effectifs ce qui est le fruit des différentes campagnes de sensibilisation menées durant ces dernières années par l'ensemble des acteurs de l'éducation (Etat, population, collectivités locales) et les ONG partenaires.

Toutefois, des efforts doivent être encore entrepris en vue de renforcer la solarisation des filles. En effet, le Taux Brut de Scolarisation des Filles de 70% est largement inférieur au Taux Brut de Scolarisation national des filles qui est de 92,4% selon la situation des OMD en Novembre 2009.

Pour ce qui est des éléments relatifs à la sécurité (clôture) et les autres commodités (eau, électricité, toilettes), la situation au niveau de la Communauté Rurale est résumée dans le tableau suivant :
Pour un total de 24 écoles sur l'ensemble de la CR, 70 salles de classes et 22 abris provisoires 67 ne disposent pas de l'eau potable, 70 sont sans électricité, 36 n'ont pas de latrines, 78 sans cantine et 56 sans clôture. Aussi les taux d'accès pour la qualité des apprentissages est 15%pour l'eau potable; 54% pour les box latrines; 29% pour la clôture, 11% pour l'électricité, et 0.1% pour les cantines scolaires
D'autres contraintes identifiées sont relatives :

- au maintien des élèves à l'école, surtout les jeunes filles du fait des mariages précoces et des travaux domestiques ;
- à l'accès aux fournitures scolaires pour les élèves quand on sait que les revenus des parents sont relativement faibles et que les ressources financières de la communauté rurale sont limitées pour faire face aux multiples sollicitations et assurer une dotation satisfaisante et à temps pour l'ensemble des écoles ;
- au manque de dynamisme et de moyens pour certaines Associations des Parents d'élèves (APE) et Comité de Gestion des Ecoles (CGE) ;

- au manque de moyen du Collectif des Directeurs d'Ecoles (CODEC) pour assurer pleinement son rôle d'appui et de conseil.

En somme, l'éducation élémentaire est confrontée à de multiples contraintes qui risquent de léser les chances de la CR dans l'atteinte des objectifs des OMD en 2015. Les contraintes majeures sont :

- le caractère incomplet des cycles ;
- le manque d'équipements et d'infrastructures ;
- le manque d'enseignants ;
- l'accès à l'eau et à l'électricité ;
- la sécurité des établissements ;
- l'insuffisance des fournitures et équipements scolaires, etc.

5.3.3 L'enseignement moyen

La communauté rurale ne compte qu'un établissement d'Enseignement Moyen qui se trouve à NGNITH. Le taux d'accès au collège est très faible avec un rayon d'accès de 5 km. Lors des différents ateliers et rencontres avec des personnes ressources, les contraintes suivantes ont été soulevées :

- l'inaccessibilité des collèges du fait de l'absence de pistes praticables durant toute l'année, surtout dans la zone du Walo, ainsi que les distances qui séparent les villages et les lieux d'implantation des établissements ;
- la prise en charge des élèves au niveau des villages d'accueil pose de sérieux problèmes pour certains parents qui sont obligés de s'organiser pour louer des chambres et assurer la nourriture des enfants faute de tuteurs et de structures d'accueil;
- l'insuffisance de moyens matériels (armoires, tables bancs, chaises etc.) et pédagogiques ;

5.3.4 Les autres types d'enseignement

Les autres types d'enseignement rencontrés au niveau de la CR sont essentiellement l'enseignement arabo-coranique et dans une moindre mesure l'alphabétisation. Durant le processus, il n'a pas été fait mention de l'existence d'une structure de formation professionnelle au niveau de l'espace de la communauté rurale. Pour ce qui est de l'enseignement arabo-coranique, il est très développé et est pratiqué dans presque tous les villages. Cette forme d'enseignement est directement prise en charge par les populations qui

s'organisent pour construire des salles ou utilisent les écoles primaires pour faire les cours. L'enseignement arabo-coranique, à l'image des autres types d'enseignement, est confronté à des contraintes que sont :

- le manque de soutien des autorités administratives et locales ;
- l'absence d'infrastructures de qualité ;
- la non prise en charge des enseignants (maîtres coraniques et maîtres arabes) ;
- l'impossibilité des élèves qui ont des certificats en langue arabe de pouvoir continuer leurs études dans la zone, faute de collèges d'enseignement arabe.

Pour ce qui est de l'alphabétisation, elle est presque inexistante à l'heure actuelle du fait de l'arrêt des programmes qui sont en général l'œuvre des ONG dont la durée d'intervention est limitée dans le temps.

Tableau N°5 - Situation de l'accès aux infrastructures scolaires

Désignation	Préscolaire	Elémentaire	Collège
Nb d'établissements	1	24	1
Taux d'accès	3%	71%	21%

Source : ARD, Saint Louis

- **Abris provisoires et ouvrages annexes au niveau élémentaire**

Tableau N° : 6

Désignation	**Nombre**	**Pourcentage**
Salles de classes	70	100%
Abris provisoires	22	31%
Sans points d'eau		
Sans électricité		
Sans latrines		
Sans cantines scolaires		
Sans clôture		

Source ARD ST Louis

Tableau N° 7 Besoins en investissements annexes (eau, électricité, latrine, cantine, clôture) dans l'élémentaire

Nbre Ets	Sans Eau	Taux Couv. Eau	Sans Elect.	Taux couv Elect.	Sans Latrines	Taux couv Latr.	Sans Cant.	Taux couv Cant.	Sans clôt.	Taux couv Clôt.
79	67	15%	70	11%	36	54%	78	01%	56	29%

Tableau N° : 8 Résultats analyse situation scolaire

INFRASTRUCTURES TYPE ET NOMBRE	PROBLEMES	CAUSES	CONSEQUENCES	SOLUTIONS
Ecoles françaises Ecoles arabes	Sur effectif des écoles	Insuffisances des salles de classe	Classe multigrade(CMG)	Augmenter les salles de classe dans les villages de Ngnith, de Malla, Dogal
	Précarité des infrastructures	Ecoles construites sous formes d'abris provisoires Absence de clôture des écoles (sauf Ngnith) Absence de latrines, d'adduction d'eau	Insécurité (vents violents, présence d'animaux dangereux, proximité de l'école par rapport à la route insalubrité (péril fécal)	Construction d'écoles clôturées Constructions de latrines et adduction en eau
	Déficit en personnels enseignants	Irrégularité de certains enseignants à leur poste	Taux de réussite faible, cycle incomplet, abandon fréquent	Mettre en place des mécanismes de surveillance et de suivi des enseignants (implication des CVD, CIVD et APE
	Insuffisance des équipements	Dotations insuffisantes en tables bancs, armoires…	Conditions de travail précaires	Equiper les salles de classes en tables bancs, tableaux, armoires

Source : DP 2009

5.4 Bilan diagnostic du secteur de la jeunesse sports et loisirs

Les problèmes identifiés pour les deux secteurs du sport et de la culture traversent toutes les six zones de la communauté rurale. Le sport reste le secteur qui est organisé autour des associations Sportives et Culturelles (ASC). Cependant, la pratique d'activités sportives en l'occurrence le football est bloquée par l'absence totale de terrains réglementaires dans la communauté rurale et d'équipements sportifs. Le conseil rural doit donner à ces jeunes l'opportunité de pratiquer leurs activités en vue de faire des compétitions à haut niveau, mais aussi faire du lobbying pour la recherche de sponsors.

Le secteur de la culture souffre d'absence de valorisation, surtout pour le site de Nder dont l'histoire a une renommée nationale. Des opportunités existent cependant dans la communauté rurale, qui devrait contribuer à la promotion de la culture, notamment :

- l'existence d'une troupe théâtrale sise au village de Nder qui a participé à la promotion de l'histoire de Nder au plan national ;

- la disponibilité du site qui abrite le baobab symbole de la fameuse BATAILLE de TALATAY NDER.

Le conseil rural devra s'appuyer sur ces opportunités existantes et faire du lobbying auprès de partenaires nationaux et internationaux pour donner une dimension plus symbolique au site de Nder. La délibération du conseil rural pour la préservation du site et la construction d'un monument historique seraient des opportunités de création de richesses avec les visites organisées, l'apport de subventions, etc.

Tableau N° : 9 résultats analyse situation sport et culture

SECTEUR	PROBLEMES	CAUSES	CONSEQUENCES	HYPOTHESES DE SOLUTIONS
SPORT	Non prise en charge du secteur	-absence de terrain règlementaire -non accès aux terres -manque d'équipement sportif	Dépérissement du secteur	-délibération du conseil rural pour l'obtention d'un terrain clôturé et champs -recherche de partenaires et sponsors pour la dotation en équipements
CULTURE	Faible valorisation du patrimoine de Nder	-Absence de délibération du conseil rural pour la mise en valeur du site -absence de lobbying	-méconnaissance de la dimension historique du site de Nder	-Délibération du conseil rural pour la délimitation et la mise en valeur du site-lobbying auprès des partenaires

Source : DP 2009

5.5 L'analyse de la dynamique genre

L'analyse de la dynamique sociale montre la particularité de la zone liée à l'attachement à l'histoire de Nder : La bravoure de la linguère Mbarka Dia (Ndieumbeut mbodj) louée jusqu'à nos jours par les historiens sénégalais constitue une valeur ajoutée sure à la condition de la femme walo-walo. En effet elles sont animées par un esprit de dépassement sur toutes les contraintes qu'elles vivent aussi bien sur le plan économique que sur le plan social. Si actuellement au plan national et international il est défini que la pauvreté est féminine et rurale, les femmes de la communauté rurale de Ngnith ne perçoivent pas cette définition comme une fatalité ; mais plutôt comme un défi à relever pour obtenir de meilleures conditions de vie.

Elles s'activent à tous les niveaux de la vie économique, animées par les valeurs et vertus telles que : bravoure, endurance. Il reste évident que l'égalité des chances n'est pas encore

effective entre les hommes et les femmes, mais des acquis considérables existent à Ngnith : net recul du taux lié à la maltraitance des femmes, scolarisation des filles, etc.

Les conflits fonciers agriculteurs éleveurs : Les conflits liés à l'occupation de l'espace entre éleveurs et agriculteurs est un des problèmes de la communauté rurale. D'une manière générale, l'extension progressive des espaces cultivés s'est faite au détriment des zones de pâturage et de parcours du bétail, dont elle a désorganisé la configuration initiale. La désorganisation et la réduction des espaces pastoraux ont accentué le phénomène de la divagation des animaux et de la dévastation des cultures, créant souvent des relations de forte tension entre usagers agricoles et éleveurs du lac.

Ce phénomène trouve son origine dans l'organisation générale de l'espace autour du lac. L'histoire du développement de la culture irriguée dans cet espace révèle l'absence d'un schéma organisé et planifié d'installation prenant en compte les exigences des différents usages du plan d'eau, à l'initiative des pouvoirs publics comme cela a été le cas pour d'autres régions de la Vallée du fleuve Sénégal. Dans ce contexte, l'émergence et le développement de l'agriculture ont davantage obéi à une dynamique "spontanée", les producteurs aménageant l'espace en fonction de leurs propres besoins, sans nécessairement tenir compte des besoins qu'induisent la pratique d'un élevage extensif, exigeante en pâturages et en points d'eau.

L'élaboration du POAS et sa mise en œuvre régleraient en partie ces conflits en dotant le conseil rural d'un outil de gestion du terroir notamment des conflits entre agriculteurs et pasteurs.

Les conflits liés aux pratiques d'affectation de la terre : Les conflits fonciers entre agriculteurs sont souvent liés à la disproportionnalité du partage des terres : la majeure partie des terres est détenue par une minorité qui n'a toujours pas la possibilité de l'exploiter entièrement. Dans le contexte particulier de la zone caractérisé par des aménagements "spontanés", les facteurs suivants ajoutent à la confusion et nourrissent des contestations à propos des décisions des conseils ruraux : les insuffisances de l'arsenal juridique et réglementaire mis à la disposition des conseils ruraux, la forte survivance du droit coutumier.

L'analyse genre révèle que la communauté rurale de Gnith se distingue par l'implication des femmes à tous les niveaux de la vie économique : agriculture, pêche, élevage, artisanat, commerce etc. Mais leurs capacités de production sont réduites par plusieurs facteurs notamment :

Le non accès aux terres et aux moyens de productions : La pratique de l'agriculture se faisait par la gestion des champs collectifs à travers les organisations communautaires de base notamment les groupements féminins. Mais le drainage des déchets de la CSS et l'utilisation abusive des produits phytosanitaires ont détruit les terres de production et réduit les surfaces cultivables. A cette difficulté s'ajoute la répartition inéquitable des terres au niveau de la communauté rurale qui s'exprime par la détention de la majorité des terres cultivables par une minorité.

Cette situation disproportionnelle dans la distribution des terres devra être corrigée lorsque le Conseil Rural procédera à la redistribution des terres et à l'octroi de surfaces cultivables aux groupements Féminins.

L'accès difficile à l'eau potable : L'eau potable est inaccessible dans la majorité des villages de la communauté rurale du fait de la pollution de l'eau du lac (cf. tableau des données quantitatives des zones : nombre de bornes fontaines). La recherche de l'eau potable reste l'activité prépondérante des femmes dans la journée et handicape les autres activités notamment celles de renforcement de capacités. L'absence notoire des femmes lors les ateliers de diagnostic participatif en est une illustration. En effet, cette absence presque générale des femmes issues des villages ne disposant pas d'eaux ou vivant éloignées des bornes fontaines s'explique non par leur manque d'information ou d'implication dans le processus de diagnostic participatif, mais par leur manque de temps lié à la recherche d'eau.

Allègement des travaux des femmes : La lourdeur des travaux domestiques reste toujours une réalité pour les femmes de la communauté rurale qui ne disposent pas pour la plupart de moulins à mil, de bornes fontaines de proximité. Ces efforts physiques quotidiens contribuent à leur donner une santé fragile d'autant que les soins relatifs à la santé maternelle sont quasi inexistants du fait de l'absence d'un dispositif de prise en charge (absence de sage femme, matrones qualifiés), de manque de médicaments et d'équipements dans les cases de santé.

L'accès aux financements : La communauté rurale se remarque par une volonté d'organisation des populations qui est visible par l'existence d'organisations communautaire de base dans chaque village. Mais ces organisations manquent de dynamismes du fait d'une méconnaissance de leurs fonctions : c'est la cas des associations de parents d'élèves, comités de surveillance des forêts

- des mécanismes d'accès aux structures de financements. Rares sont les organisations qui bénéficient des financements de institutions de financements comme le groupement féminin de Yamane (zone 5) et Nder (zone 1). Leurs partenariats avec ses institutions sont bloqués par le taux de remboursement jugé élevé.

Les résultats du DP de la communauté rurale de NGNITH rendent compte d'un certain nombre de principes qui assurent la pérennisation des activités et une bonne orientation stratégique.

C'est pour quoi, le PLD devra tenir compte du fait que, pour plus de résultats durables dans la lutte contre la pauvreté, un effort de convergence et d'intégration (main streaming) est une stratégie efficace sera un préalable pour ne pas disperser les ressources de plus en plus rares allouées au développement local/rural durable.

La synergie doit être recherchée avec d'autres actions qui contribuent à la lutte contre la pauvreté, notamment celles inscrites au niveau du Document de Stratégie de Réduction de la pauvreté (DSRP II), de la Lettre de Politique de Développement Rural Décentralisé, des Conventions des Nations Unies sur la Dégradation des Terres, la Biodiversité et le Changement Climatique. La Communauté Rurale partira donc des initiatives des projets et programmes intervenant déjà sur place notamment SAED, PACR, etc.), etc. pour assurer la synergie, la cohérence nécessaire afin de comptabiliser les résultats réels de ces programmes qui contribuent tous effectivement au développement local décentralisé et durable.

5.6 Diagnostic du secteur de l'environnement et de la gestion des ressources naturelles

L'analyse de la question environnementale révèle qu'en plus des menaces naturelles telles que les foudres, les orages, d'autres menaces inhérentes à l'action de l'homme existent et gagnent du terrain (dégradation du sol et de l'eau, pollution de l'eau et de l'air, l'insalubrité. Ces menaces ont des répercussions d'ordre économique (réduction des surfaces cultivables, faible productivité), d'ordre écologique (destruction de la couche d'ozone et du couvert végétal), d'ordre sanitaire (maladies liées à l'eau et à l'insalubrité).

Les ressources fruitières wereck(acacia senegal), seing (acaacia *radiana*), dem (jujifus *mauritiana*), bouye (azadirecta *indica*), nep nep (acacia *nilotica*) kad(acacia Sénégal),

rat(combretum *glutinosum*, nger(guiera *senegalensis*…) dont leur valorisation peut constituer une plus value locale à long terme si des actions de reboisement sont entreprises.

Tableau N°10 résultats analyse environnement et ressources naturelles

ELEMENTS A CONSIDERER	PROBLEMES	CAUSES	CONSEQUENCES	SOLUTIONS
LES SOLS	Dégradation des sols	Absence de décrue,	Réduction des surfaces cultivables	Aménagement de terres inexploitées
		Déversement des eaux de drainage de la CSS	Salinité des terres	Plaidoyer auprès de la CSS pour le détournement des eaux de drainage vers d'autres lieux
		Utilisation abusive des engrais	Appauvrissement des sols	Renforcement des capacités sur les techniques d'utilisation des engrais
	Pollution de l'eu	Déversement des eaux de drainage de la CSS Déversement des pesticides	Maladies du bétail : Maladies des populations : bilharziose, diarrhée…	Plaidoyer auprès de la CSS pour le détournement des eaux de drainage vers d'autres lieux Information et sensibilisation des populations sur l'utilisation des pesticides Promotion du système goutte à goutte
POLLUTION ET NUISANCE	Pollution de l'air	Feux de brousse	Destruction de la couche d'ozone Déforestation : couvert végétal, cheptel	Information et sensibilisation Mise en place de pare-feux
HYGIENE ET ASSAINISSEMENT	insalubrité	Absence de dispositif et de traitement des ordures ménagères Absence de latrines	Mortalité du bétail Paludisme Maladies du péril fécal : diarrhée, choléra…	Impliquer les cvd, les civd, les ASC dans l'information et la sensibilisation pour la mise en place de système de collecte et de traitement plaidoyer du conseil rural pour l'acquisition de latrines publiques
FLORE ET FAUNE	Dégradation de la flore et de la faune	Feux de brousse	Destruction du couvert végétal	Mettre en place des pare-feux
		Elagage abusif	déforestation	Mettre en place et outiller les comités de surveillance des forets

ELEMENTS A CONSIDERER	PROBLEMES	CAUSES	CONSEQUENCES	SOLUTIONS
		sécheresse	Disparition de certaines espèces animales (hyène, oursins, chacal… Diminution de la production fruitière	Reboisement : impliquer les CVD, CIVD, ASC, GPF… dans les opérations de reboisement
	Dégradation des terres	Salinité des sols	Réductions des surfaces cultivables	Plaidoyer pour l'évacuation des eaux de drainage de la CSS vers d'autres lieux
		Existence de parasites (nématodes, termites…)	Destruction des cultures [2]	Traiter les sols
		Système de monoculture	Appauvrissement des sols	Diversification des cultures
	Accès aux terres	Disproportionnalité entre surfaces affectées et capacités de mise en valeur	Certains acteurs ne disposent pas de terres (GPF, ASC)	redistribuer les terres de manière équitable(C.R),
		Absence d'aménagement de la cuvette de Djilmet(Zone Nder)	Terres propices à la riziculture non exploitées	aménager la cuvette de Djilmet
	Irrigation des terres exploitables	Inexistence de système de drainage du lac vers les terres exploitables	Terres fertiles inexploitées	Mettre en place des systèmes de drainage des eaux

6. BILAN DIAGNOSTIC DE L'ECONOMIE LOCALE

L'économie locale au niveau de la communauté rurale de NGNITH tourne autour de deux axes principaux que sont l'eau et la gestion foncière.

L'eau est le cœur de la cible ; elle est au centre de toutes les filières et de la vie socioéconomique. Cependant il ne maque pas des externalités négatives qui affectent la santé des communautés, des plantes et des animaux

La gestion foncière pose un certain nombre de contraintes liées à l'absence d'instruments de gestion et qui sonyt ç la base des difficultés d'accès, les conflits entre agriculteurs et éleveurs, la diminution de l'espace pastoral, les difficultés des secteurs de la pêche et du secteur pastoral

Gestion foncière

Tableau N° 11 analyse économie locale

Contraintes	Causes/Manifestations	Zones concernées
Difficultés d'accès à l'eau pour le bétail	– Tarissement précoce des mares – Obturation des Toufndés par les **VAE** – Insuffisance d'équipements d'adduction d'eau (*Forage, robinet, puits, etc.*) – Augmentation du cheptel – Nocivité de l'eau du Lac pour le bétail – Fermeture des *Toufndés* par les **VAE** – Prolifération anarchique de champs – Absence d'un système de suivi et de surveillance – Non respect des dispositions du POAS de Ross Béthio	Toutes les zones
Conflits entre agriculteurs et éleveurs	– Brûlis des champs après la récolte – Divagations du Bétail – Inorganisation des espaces agricoles et pastoraux – Cultures sur les couloirs et les points d'eau – Diminution des pâturages – Cas de divagation délibérée – Défaut de surveillance du bétail – Obturation des pistes et des Toufndés par les champs et les canaux d'irrigation – Insuffisance de pistes – Réduction de la largeur des couloirs – Destruction d'installations agricoles – Bris de clôture – Séquestration arbitraires de bêtes	Toutes les zones
Diminution de l'espace pastoral	– Salinisation et ensablement – Développement de l'agriculture irriguée – Déboisement – Amodiation des terres – Diminution du potentiel fourrager – Colonisation et itinérance agricoles	Toutes les zones
Difficultés d'accès au Lac pour la pêche	– Absence de débarcadères officiels – Occupation des berges du lac par les végétations aquatiques envahissantes (VAE) dont le Typha	Zones **1, 2, 3, 4** et **5**

Etroitesse des terres agricoles	– Espace occupé par la réserve de faune et les zones amodiées – Salinisation progressive des terres	Zones **1, 2, 3, 4** et **5**
Irrégularités dans la gestion foncière	– Attribution de grandes superficies à des allochtones – Défaut de maîtrise des rôles – Non respect des procédures d'attribution – Inexpérience des élus locaux – Persistance des modes d'accès traditionnels au foncier (héritage, prêt, location) – Agriculture itinérante	Toutes les zones
Dégradation du couvert végétal	– Feux de brousse – Déboisement abusif – Salinisation et ensablement	Zone **5** et **6**

6.1 Les secteurs productifs

6.1.1 L'agriculture

Le diagnostic du secteur de l'agriculture laisse apparaître plusieurs contraintes liées généralement à la problématique de l'eau. En effet, la salinité des terres constitue le principal problème de l'agriculture. Elle est engendrée par l'effet de drainage des eaux de la CSS qui réduit la surface des terres cultivables. Cette situation est aggravée par une dégradation des terres qui, outre les causes liées aux eaux de drainage, sont causées par une utilisation abusive des engrais par les agriculteurs qui ne cessent d'appauvrir les sols. Face à cette situation, les hypothèses de solutions proposées consistent à faire un plaidoyer auprès de la CSS par le conseil rural pour dévier les eaux de drainage vers d'autres lieux qui n'affecteront pas les terres, mais aussi par le renforcement des capacités des agriculteurs dans les techniques d'utilisation des pesticides et des engrais.

Malgré ces nombreuses contraintes, le secteur de l'agriculture dispose d'énormes potentialités notamment la disponibilité de l'eau, l'existence de terres fertiles inexploitées du fait de l'absence d'un système de drainage des eaux du Lac vers ces terres. Cette situation accroit les besoins en terres des populations dans un contexte où la salinité des terres, due aux eaux de drainage de la CSS et l'utilisation abusive des pesticides par les agriculteurs, réduit considérablement les surfaces cultivables. Cette situation complexe du secteur de l'agriculture

tire ses difficultés de l'absence de politique de préservation et d'optimisation du Lac qui constitue le point d'ancrage de toutes les actions à mener dans ce secteur aux potentialités nombreuses et variées dans la communauté rurale.

Malgré tout, l'exploitation de ces potentialités, au delà de la place intrinsèque de l'eau, se heurte à une autre contrainte qui se trouve être l'accès aux équipements et aux intrants. En effet, les subventions liées aux intrants souffrent d'un problème de gestion : les phases intermédiaires pour accéder aux agriculteurs débouchent sur une cherté des engrais au delà de son insuffisance par rapport à la demande. Une bonne structuration des organisations paysannes et des producteurs pourrait constituer des voies de solutions pour régler définitivement le problème d'accès aux intrants subventionnés.

Par ailleurs, l'accès aux équipements et aux pièces de rechange constitue aussi une véritable casse tête pour les agriculteurs du fait de l'enclavement, mais aussi de la cherté de ces équipements. Sous ce rapport, la mise en place des mécanismes d'accès aux financements avec des taux de remboursement raisonnables pourrait permettre de résoudre les problèmes liés à l'accès aux équipements et aux pièces de rechange et même l'accès aux intrants.

6.1.2 L'élevage

Le diagnostic du secteur de l'élevage laisse apparaître aussi des contraintes dont le soubassement demeure toujours la question de l'eau. En effet, les maladies récurrentes qui gangrènent le cheptel sont dues aux eaux souillées du lac dont la cause principale ciblée est les eaux de drainage de la CSS. Il s'ait principalement de maladies diarrhéiques. Cette situation a une conséquence sur la santé du cheptel et la diminution de la production du lait.
La solution préconisée reste le plaidoyer du conseil rural auprès de la CSS, qui constitue l'unique espoir des éleveurs au delà de la prise de conscience des agriculteurs sur l'effet néfaste que constitue le système de drainage jusque-là utilisé.

Ces contraintes rencontrées dans le secteur de l'élevage sont en outre aggravées par le problème d'accès aux soins vétérinaires. En effet, l'éloignement du seul vétérinaire dans l'arrondissement entraîne que le cheptel traîne des maladies et parfois des cas de mortalités sont occasionnés par l'absence de dispositif sanitaire de proximité. La solution consisterait pour les agriculteurs à former des relais vétérinaires dans la communauté rurale afin de

disposer des ressources humaines locales capables de relever les défis d'accès aux soins vétérinaires.

Par ailleurs, le manque d'organisation de l'espace constitue aussi un problème pour l'élevage dans la mesure où des conflits permanents surviennent entre agriculteurs et éleveurs. La solution, consisterait à délimiter des zones spécifiques à chaque activité.

Tableau N° : 12 Résultats analyse secteur Elevage

ELÉMENT À CONSIDÉRER	PROBLÈMES	CAUSES	CONSÉQUENCES	SOLUTIONS
CHEPTEL	Maladies récurrentes	Eaux souillées Absence de vaccination	Mortalité fréquente Diminution de la production du lait et de la viande	Mettre en place un parc de vaccination dans chaque zone
ALIMENTS DE BÉTAIL	Chereté de l'aliment de bétail Insuffisance du dispositif fourrager	Indisponibilité Commercialisation du fourrage Intrusion de transhumants issus d'autres communautés rurales	Bétail faible Transhumance	Mettre en place des magasins de vente de l'aliment de bétail
EAU	Eaux souillées	Présence du typha	Maladies du bétail	Enlever le typha
ESPACE	Organisation de l'espace	Absence de délimitation entre les zones de pâturages et les zones de culture	Conflits permanents entre agriculteurs et éleveurs	Délimiter des zones spécifiques à chaque activité (Cf. POAS)
SOINS VÉTÉRINAIRES	Accès aux soins	Indisponibilité Chereté Absence de vétérinaires	Maladies récurrentes	Mettre en place un dépôt de vente de médicaments dans chaque zone Former des auxiliaires vétérinaires dans la CR
LE LAIT	Conservation et transformation	Absence d'unité de conservation, Absence d'électrification de CR	Perte, dévalorisation du produit	Electrifier de la CR Structuration des Productrices (GPF , GIE, OP) Mettre en place des unités de transformation du LAIT
	Commercialisation	**Enclavement**	**Mévente**	

Source : DP 2009

6.1.3 La pêche

Le secteur de la pêche constitue également un élément essentiel de promotion de l'économie locale de la CR du fait de la présence du lac. Cependant, les nombreuses menaces que subit le lac de Guiers constituent une forte entrave à la productivité du secteur :

- les eaux de drainage de CCS ;

- l'intrusion de pêcheurs venant du Mali équipés de filets non-conformes aux normes établies.

- l'accès au lac du essentiellement à la présence du typha. En effet, pour les pécheurs, le typha est la principale cause de la rareté des poissons d'autant plus que ces derniers se cachent dans le typha qui, non seulement est difficile d'accès, mais aussi est dangereux ;

- l'accès aux équipements de pêche qui se révèle comme une contrainte des pêcheurs pour moderniser le secteur qui regorge d'énormes potentialités pour les zones de Diokhor Ile et Gnith. Ainsi, le secteur de la pêche se voit de plus en plus délaissé à cause de ces problèmes.

Vu l'acuité de la menace de disparition des petites espèces halieutiques, la réglementation du secteur est une nécessité dans le sens de la protection des ressources hydrauliques et foncières.
Pour y remédier, la facilitation, par la mise en place des mécanismes d'accès aux financements, pourrait permettre de redresser le secteur de la pêche tout en essayant aussi d'assurer les moyens de commercialisation en désenclavant la zone.

Tableau N° 13 : Résultats analyse secteur pêche

ELEMENTS A CONSIDERER	PROBLEMES	CAUSES	CONSEQUENCES	SOLUTIONS
LAC	Accès à l'eau	Présence du typha	Raréfaction du poisson	Enlever le typha
EQUIPEMENTS	Utilisation des techniques rudimentaires	Absence de subventions	Production faible Délaissement du secteur	Accès aux structures de financement
COMMERCIALISATION	Accès au marché	Enclavement (diokhor île)	Rentabilité faible	Désenclaver la zone vers les autres C.R
GESTION DU SECTEUR	Raréfaction des ressources halieutiques	Non respect de la réglementation en vigueur Capture des petites espèces	Rentabilité faible	Mise en place d'une structure de contrôle

Source : DP 2009

6.1.4 L'artisanat

Deux problèmes majeurs empêchent l'artisanat de se développer dans la zone :

- l'accès aux matières premières, du essentiellement à l'enclavement, a pour conséquence la cherté des produits artisanaux dans la zone. Le désenclavement de la zone permettrait de s'ouvrir aux marchés d'approvisionnement.

- un délaissement du secteur de l'artisanat dû fondamentalement à l'absence d'énergie dans la communauté rurale. La seule alternative reste l'exode rural dans la mesure où les jeunes, spécialistes des métiers de l'artisanat, surtout les soudeurs et les tailleurs, sont obligés de regagner les milieux urbains pour exercer leur métier, ce qui a des conséquences non négligeables sur l'économie locale. Le secteur agricole aussi régresse puisque ces jeunes constituaient aussi la main d'œuvre agricole. Electrifier la communauté rurale constituerait la solution à ces problèmes aux métiers de l'artisanat.

Tableau N° 14: résultats analyse artianat

ACTEURS	PROBLÈMES	CAUSES	CONSÉQUENCES	SOLUTIONS
TAILLEUR	Accès à la matière première	Enclavement de la C.R	Perte Retard dans la livraison	Désenclaver la zone Installer des points de vente de proximité
	Accès aux nouvelles technologies	Absence d'électrification de la C.R	Exode des tailleurs vers les centres urbains Répercussions sur les activités agricoles	Electrification de la C.R
SCULPTEUR	Accès à la matière première	Inexistence de certaines variétés de bois	Vente à perte	Désenclaver la zone pour l'accès à d'autres marchés (nder)
	Saturation du marché	Concurrence de l'aluminium sur le bois	mévente	Désenclaver la zone pour l'accès à d'autres marchés (nder)
SOUDEUR	Accès aux moyens de production	Absence d'électrification de la C.R	Exode rural	Electrification de la C.R
TRESSEUSES DE NATTES	Approvisionnement en matières premières	Rareté de la ressource	Production faible	Obtenir une autorisation auprès du SEF pour accéder à d'autres zones de ravitaillement
	commercialisation	enclavement	Perte	Désenclavement de la zone

ACTEURS	PROBLÈMES	CAUSES	CONSÉQUENCES	SOLUTIONS
MAÇON MENUISIER	Accès au Marché local Accès aux matières premières	Faible demande dans la CR Enclavement	Exode rural	Désenclavement de la CR
TEINTURIÈRE	Qualité des services Accès aux matières	Absence de structure d'encadrement de proximité Enclavement	Mévente Sous valorisation du secteur	Renforcement des capacités des teinturières Désenclaver la zone
	premières Commercialisation			

Source : DP 2009

6.2 Secteurs d'appui à la production

L'analyse de la dynamique sociale de la CR révèle une diversité des structures sociale. Cependant, la plupart des OCB sont restés plus ou moins inactives du fait de :

- l'enclavement de la zone ;
- de la rareté de l'eau de production et de consommation. La recherche de l'eau de consommation les handicape pour toute autre activité de renforcement de capacité par manque de temps ;
- la difficulté d'accès aux financements. Ce blocage s'explique par l'absence de reconnaissance juridique pour la plupart d'entre elles du fait que les membres ignorent les procédures de reconnaissance et les mécanismes de recherche de financement La plupart des OCB, en l'occurrence les GPF se limite à un système de crédit rotatif en vue de satisfaire les besoins matériels relatifs à l'organisation des cérémonies.

6.2.1 Le transport

Le transport dans la communauté rurale est assuré par les véhicules qui relient la ville de NGNITH aux capitales régionales que sont Dakar, Saint Louis et dans une moindre mesure Louga.

6.2.2 Les infrastructures routières

Les infrastructures routières sont insuffisantes et en mauvais état. Il ya une question de enclavement et d'accès non seulement pour certains villages mais aussi pour accéder aux zones de production. Deux principales routes existent dans la CR. La route qui relie NGNITH à Keur Momar Sarr est bitume mais dans un mauvais état. Celle qui relie NGNITH à la nationale 4est ne piste de production. Néanmoins du fait de l'importance de certains lieux d'échanges comme Ross Bethio, ou Keur Momar Sarr, tous les villages se sont aménagés des pistes

6.2.3 Le commerce

Le commerce de détail se fait dans certains gros villages ; cependant il faut souligner l'absence de marchés hebdomadaires créés des espaces d'échanges avec les autres localités. Les flux financiers sont plus dirigés sur les marchés polarisateurs tels que Keur Momar Sarr et Ross Bethio ainsi que Richerd Toll.

6.2.4 Le système financier local

Quelques institutions financières les appuient cependant dans le domaine du renforcement des capacités en l'occurrence : les besoins en financement ne sont pas satisfaits même si des efforts sont faits avec :

- GVEN (Global Economy Village Network) qui assure la formation en gestion financière du groupement féminin d du village de nder et qui finance d'autres groupements de la zone de Nder ;
- ASESCAO qui finance les groupements de Nder
- Le FDEA qui finance les groupements de la zone de Yamane.
- Il faut noter que Hunger Project a intervenu dans de nombreux villages de la communauté rurale dans le domaine du financement jusqu'en 2002.

Les besoins en renforcement des capacités subsistent surtout dans la mise en place de mécanismes d'accès à la reconnaissance juridique et à la maîtrise des mécanismes de financements.

6.2.5 L'énergie

L'énergie de production est indisponible dans plus de 29 villages. Elle permet aux artisans de faire les transformations nécessaires. L'énergie de consommation rencontre les mêmes difficultés surtout en ce qui concerne l'éclairage des maisons et l'utilisation des postes de télévision

6.2.6 Les technologies de l'information et de la communication

La zone est couverte par le réseau hertzien ; ce qui permet d'utiliser les téléphones portables comme principaux outils de communication. Il n'existe pas de cyber café pour promouvoir la communication institutionnelle.

Eu égard aux résultats du diagnostic des secteurs de l'économie locale, il apparaît sans nul doute que la problématique de l'eau est la clef de voûte de l'efficacité de l'agriculture, de l'élevage et de la pêche. En effet, l'eau constitue le cœur de la cible pour le développement économique de la zone. L'absence de système de canalisation de l'eau vers les terres fertiles et exploitables constitue le problème fondamental des agriculteurs pour accroître et rentabiliser la production avec des variétés différentes selon les saisons.

La réduction des surfaces cultivables et la dégradation des terres sont les conséquences d'une absence de politique d'optimisation et de préservation des potentialités que recèle le Lac. D'ailleurs même, c'est dans ce cadre que les problèmes de l'élevage se situent à ce niveau de l'accès aux eaux du Lac qui se trouvent être polluées non seulement par les eaux de drainage de la CSS, mais aussi par le mauvais système d'irrigation des agriculteurs à travers l'utilisation abusive des pesticides et des engrais dont les conséquences sur le cheptel et les personnes ne sont plus à démontrer.
Dans une autre perspective, le secteur de la pêche est gangrené par la difficulté d'accès au Lac du fait de la présence du typha qui aboutit à la raréfaction du poisson.

En résumé, il apparaît que le Lac demeure l'avantage comparatif de la communauté rurale de Ngnith d'autant plus qu'il polarise toutes les activités économiques de grande envergure. Sous ce rapport, toute tentative de résoudre les problèmes liés aux activités économiques de la zone faisant fi la problématique du Lac serait inévitablement vouée à l'échec.

Au delà du secteur agricole, les activités de la CR concernent aussi les domaines suivants:

- les services agricoles à travers les prestations offertes par les privés ou les unions détenteurs de matériels (batteuses, rizeries, matériel de travail de sol, etc.) ;
- les activités commerciales centrées sur les produits agricoles, les intrants (engrais) ;
- le tourisme surtout le tourisme écologique surtout avec les campements de NGNITH et de NDER
- l'artisanat, à travers la vente des produits tels que les nattes, etc.

7. BILAN DIAGNOSTIC DE LA GOVERNANCE LOCALE

La composition du conseil rural de ngnith est analysé à partir de l'âge, du sexe ; du niveau d'instruction et de l'activité professionnelle des conseillers. Le tableau ci-dessous en fait la synthèse.

Tableau N° 15: Composition du conseil rural

	CONSEIL RURAL		
	Indicateur	**Effectif**	**Fréquence(%)**
AGE	Moins de 35 ans	6	
	35-60 ans	40	
	Plus de 60 ans	0	
	Total	46	100%
SEXE	Femmes	2	
	Hommes	44	
	Total	46	100%
NIVEAU D'INSTRUCTION	Primaire	4	
	Secondaire	1	
	Supérieur	0	
	Arabe/Coran	40	
	Aucun	4	
	Total	46	100%

Source : Conseil rural Ngnith, 2009

Le conseil rural est à prédominance masculine. En effet, les hommes constituent 95% du conseil, les femmes sont faiblement représentées avec seulement 2 conseillères. Cette situation est en partie liée à la faible implication des personnes de sexe féminin dans l'activité politique et à des pesanteurs d'ordre socioculturel.

Quant à la répartition par âge, elle révèle la faible représentation des jeunes et une prédominance des conseillers d'âge adulte (35-60 ans). Ces derniers représentent 87,% du conseil rural contre 13%% de jeunes. Cette configuration peut constituer un grand avantage pour le conseil rural en termes de gestion des affaires locales compte tenu de l'expérience, de la sagesse et de la prise de conscience des adultes de l'importance de gouvernance locale.

En ce qui concerne le profil scolaire des conseillers, il est plus ou moins satisfaisant. En effet, plus de la moitié des conseillers n'ont pas été à l'école. 11% des conseillers ont été à l'école. Il s'agit là d'un grand handicap pour la bonne marche de la gouvernance locale. Ces conseillers éprouvent d'énormes difficultés à participer activement dans la gestion administrative et financière des affaires locales. Le renforcement des capacités dans ces domaines risque également d'être très difficile compte tenu de leur méconnaissance du français. Dans ce contexte, la mise en place de programme d'alphabétisation pour ces conseillers s'avère nécessaire.

Du point de vue socioprofessionnel, le conseil rural est dominé par des élus issus du secteur primaire. Les cultivateurs représentent, en effet, 90% de l'exécutif local. On note en outre, la présence de 2% de pêcheurs. Cette prédominance se comprend dans un milieu où l'agriculture est la principale occupation des ménages.

Les enseignants constituent, après les cultivateurs, le deuxième groupe socioprofessionnel du conseil rural. Ils sont au nombre de trois et représentent environ 6% de l'effectif. Ce groupe socioprofessionnel, compte tenu de son niveau d'instruction pourrait jouer un rôle important dans la promotion d'une bonne gouvernance locale.

7.1 Organisation et fonctionnement du conseil rural

La CR de NGNITH compte un organe exécutif et un organe délibérant.

L'organe exécutif est composé de 3 personnes, le PCR et ses 2 vice-présidents. Cet organe dont les membres sont élus par le conseil rural a un mandat de 5 ans. Le bureau exécutif a la charge de la publication et de l'exécution des lois et règlements, votés par le conseil rural, sous l'autorité du sous-préfet. Premier responsable du bureau exécutif, le PCR assure l'exécution des mesures de police administrative et des décisions prises par l'autorité administrative et qui concernent la CR. En outre, il assure la tenue de l'état civil.

Par ailleurs, en tant qu'ordonnateur du budget, le PCR assure la gestion du cycle budgétaire (préparation, ordonnancement des dépenses et exécution des recettes). A l'heure actuelle, le PCR est assisté dans le cadre de l'exécution de sa mission par des stagiaires mis à la disposition du conseil rural par le projet PACR/VFS.

L'organe délibérant quant à lui, est le conseil rural composé de 36 membres élus au suffrage universel direct pour un mandat de 5 ans. Cet organe, élément central du dispositif institutionnel de la gouvernance locale, se réunit plusieurs fois, au courant de l'année, en session ordinaire, et chaque fois que de besoin en session extraordinaire. Ses membres discutent au cours des sessions des problèmes de développement socioéconomique local et proposent des solutions.

1. Domaniale	11- Culture
2. Environnement	12 - Education
3. Jeunesse et Sport	13- Planification
4. Santé	14- Aménagement territoriale
5. Alphabétisation	15- Urbanisme et Habitat
6. Solidarité communautaire	16 - Pêche
7. Elevage	17 - Coopération décentralisée
8. Pisciculture	18_tourisme
9. Finance	19 Agriculture

Source : Conseil rural, 2009

Chacune de ces commissions est dirigée par un président choisi par ses pairs. Chaque commission identifie les problèmes dans son secteur et proposes des axes stratégiques de développement au conseil rural. Il constitue de ce fait, d'excellents cadres de gouvernance et de promotion du développement local.

Il convient de noter que le conseil rural bénéficie de l'appui conseil des services déconcentrés de l'Etat à savoir la sous-préfecture et le CADL, des organisations locales et de plusieurs autres partenaires financiers et techniques.

En synthèse du diagnostic du Conseil Rural, il doit clairement apparaître les conclusions

Le CR, de par sa composition, n'a pas suffisamment d'expertise et de compétences pour prendre en charge de manière satisfaisante ses prérogatives, quels sont les besoins en renforcement de capacités du CR .

Le CR ne fonctionne pas encore correctement du fait du manque de ressources et de l'insuffisance des compétences compétence ? Quelles sont les principales difficultés ?

7.2 Les partenaires du Conseil Rural

Institutions et organisations accompagnent le CR dans le cadre de la promotion du développement local. Leur étude permet de cerner leurs objectifs et actions dans l'impulsion de la dynamique locale.

Les chefs de villages

Le chef de village reste un personnage important dans la communauté rural de NGNITH ; Il est incontournable dans le processus de prise de décision concernant son village. Il est un auxiliaire de l'état et le représentant des populations. Le chef de village est souvent sollicité pour la médiation sociale (conflits fonciers, familiaux, etc) et participe dans la prise des décisions concernant le devenir de son village.

L'administration territoriale

La CR de NGNITH dépend administrativement de l'arrondissement de ROOS BETHIO, dans le département de DAGANA. Elle est donc sous le contrôle du sous-préfet de Ross Bethio qui représente l'Etat dans sa circonscription administrative.

Le sous-préfet est un partenaire privilégie du conseil rural dans le cadre du processus de décentralisation. Il assure le contrôle légalité et veille au respect des dispositions réglementaires du code des collectivités locales par le conseil rural.

Les services techniques

A l'échelle de la CR, les services techniques sont regroupés au niveau du CADL (Centre d'Appui au Développement Local). Il s'agit du chef de CADL, de l'agent des eaux et Forets qui ne disposent pas de moyens Le rôle de ces différents services techniques est d'appuyer la CR dans le cadre des activités de développement socioéconomique.

Les structures externes (ONG, Projets, Programmes)

La CR bénéficie, dans le cadre de la lutte contre la pauvreté et de la promotion du développement local, de l'appui de nombreux partenaires techniques et financiers(PTF). Ceux-ci interviennent dans les divers secteurs de la vie socioéconomique locale. Le tableau ci-dessous fait la synthèse sur les PTF et leurs domaines d'intervention :

Tableau 16 : Partenaires techniques et financiers de la CR

Partenaires	Domaines d'intervention	Zones d'intervention	Activités programmées	Durée

SAED	- Environnement - Agriculture	CR		Durée indéterminée
ANCAR	- Conseil agricole et rural - Appui recherche de financement - Amélioration des techniques productives	CR		Durée indéterminée
RADI	Santé, éducation, maraîchage	Keur Barka	Financement, sensibilisation	2001-2009
PACR/VFS	- Appui à la gestion foncière - Appui à l'élaboration d'outils de planification - Appui financier - Renforcement des capacités en maîtrise d'ouvrage	CR	-	2008-2012
ARD	- Appui conseil - Renforcement des capacités des élus	CR	-	Durée indéterminée

Source : Enquêtes BEREF Décembre 2009

Les principaux domaines d'intervention sont donc l'environnement, l'agriculture, la promotion enfantine et féminine, l'accès aux services sociaux de base (santé, éducation), etc. De par leurs différentes actions, ces PTF jouent un rôle important dans le développement socioéconomique de la CR. L'harmonisation de leurs stratégies d'intervention pourrait renforcer d'avantage les résultats probants déjà enregistrés.

7.3 Les organisations communautaires de base

- **Les Organisations communautaires de base**

TYPE D'ORGANISATION	NOMBRE	DOMAINE D'ACTIVITÉS	PROBLÈMES
GPF	71 (dont 11 avec reconnus juridiquement)	Agriculture Teinture Petit commerce	Accès aux terres Accès aux matières premières et commercialisation
GIE	61 (dont 07 reconnus juridiquement)	Agriculture Elevage	Accès aux terres Accès aux moyens de production
ASC	33	Agriculture Activités sportives et culturelles	Accès aux terres, absence de reconnaissance juridique, infrastructures et équipement
OP	03	Agriculture Elevage	Accès aux terres, salinité des eaux
APE	17	Gestion de l'Ecole	Méconnaissance des rôles et responsabilités
Comités de gestion case de santé	05	Gestion des Case de Santé	Méconnaissance des rôles et responsabilités
Organisations fédératives	01 CLCOP 01 Comité patate 01 UPROL 01 EGED	Agriculture Elevage	Accès aux terres et aux ressources

- **Le comité élargi de planification**

Ce comité est chargé de la validation technique des livrables de la mission avant la tenue des ateliers communautaires de restitution/validation. Ce comité sera chargé de superviser tout le processus de mise en œuvre du PLD.

Il se réunit aux étapes suivantes :

- restitution du diagnostic externe avant la journée de lancement ;
- restitution du diagnostic participatif ;
- restitution des ateliers de planification ;
- restitution finale du PLD.

- **Les CVD et CIVD**

- **Les CVD** sont des cadres de concertation que l'on retrouve à l'échelle villageoise. Ils sont composés des mandataires des OCB locales et des personnes ressources du village comme les matrones, enseignants, conseillers du chef de village, etc. Le principal objectif d'un CVD est d'œuvrer pour l'impulsion du développement local. Il constitue un cadre d'échange sur les problèmes de développement local.

- **Les CIVD** sont aussi des cadres de concertation mais que l'on retrouve à l'échelle inter-villageoise. La CR en compte 6 dans les différentes zones. Le CIVD est composé des 2 représentants de chaque CVD de la zone et de personnes ressources choisies parmi la population locale. Ces CIVD sont des cadres appropriés d'échange et de concertation sur les questions de développement socioéconomique.

Cependant, ces CIVD ne sont pas fonctionnels à l'heure actuelle du fait du manque de formation de leurs membres et de moyens financiers. Il convient de préciser que ces cadres sont de création récente.

Tableau 17: Partenaires techniques et financiers du conseil rural

Partenaires	Domaines d'intervention	Zones d'intervention	Activités programmées	Durée
ARD	D2CENTRALISATION : D2VELOPPEMENT LOCAL	Saint Louis	Appui aux collectivités locles	
SAED	- Environnement - Agriculture	CR		Durée indéterminée
ANCAR	- Conseil agricole et rural - Appui recherche de financement - Amélioration des techniques productives	CR		Durée indéterminée
PACR/VFS	- Appui à la gestion foncière - Appui à l'élaboration d'outils de planification - Appui financier - Renforcement des capacités en maîtrise d'ouvrage	CR	-suivi	2008-2012
ARD	- Appui conseil - Renforcement des capacités des élus	CR	-bras technique	Durée indéterminée

Source : Enquêtes BEREF Décembre 2009

Les services techniques déconcentrés

Le CADL se trouve à Ross Bethio et ne dispose pas de ressources pour exécuter ses missions techniques. Le seul représentant des services techniques basés à NGNITH est l'agent des eaux et forêts.

L'ARD (Agence Régionale de Développement)

Les agences régionales de développement interviennent dans l'appui des collectivités locales au niveau de la conception, la planification et la mise en œuvre des programmes de développement. La dotation d'outils de planification aux collectivités locales notamment les communautés rurales fait partie de leurs prérogatives.

La SAED : la Société d'Aménagement et d'Exploitation des Terres du Delta et des vallées du fleuve Sénégal et de la Falémé

Le champ d'activité de la SAED est fixé par Lettres de Mission (LM) triennales. La LM9 (2009-2011) définit deux fonctions de service public à remplir par la SAED

- Une fonction de maîtrise d'ouvrage déléguée pour les investissements hydro agricoles réalisés par l'Etat ;
- Une fonction de conseil et d'assistance auprès des différentes catégories socioprofessionnelles et des collectivités locales concernées par l'agriculture irriguée

. Elle se positionne comme un partenaire technique chargé de l'élaboration du Plan d'Aménagement et d'Occupation des Sols (PAOS) de la communauté rurale de Ngnith.

Le CADL (Centre d'Appui au Développement Local)

Le CADL est composé d'une équipe de techniciens (agriculture, élevage, eaux et forêts, hygiène, etc.). Il a une mission d'appui au développement local et intervient au niveau de l'arrondissement. Le CADL souffre de manque de moyens logistiques mas aussi d'un déficit d'informations qui est lié à cette situation.

Les projets et programmes

- Le PACR (Projet d'Appui aux communautés rurales de la vallée du fleuve Sénégal)

Le projet a été mis en place dans un contexte de lutte contre la pauvreté avec comme objectif de contribuer aux efforts d'aménagement du territoire, de développement économique local et de renforcement des acteurs de la politique de décentralisation. Pour réaliser ce triple objectif, le PACR en collaboration avec la SAED et L'ARD de Saint-Louis a commandité le Plan Local de Développement de la communauté rurale de NGnith et le Plan d'Affectation et d'Occupation du Sol qui sont les principaux outils de mise en œuvre des programmes en cours.

- **Les Organisations communautaires de base**

TYPE D'ORGANISATION	NOMBRE	DOMAINE D'ACTIVITÉS	PROBLÈMES
GPF	71 (dont 11 avec reconnus juridiquement)	Agriculture Teinture Petit commerce	Accès aux terres Accès aux matières premières et commercialisation
GIE	61 (dont 07 reconnus juridiquement)	Agriculture Elevage	Accès aux terres Accès aux moyens de production
ASC	33	Agriculture Activités sportives et culturelles	Accès aux terres, absence de reconnaissance juridique, infrastructures et équipement
OP	03	Agriculture Elevage	Accès aux terres, salinité des eaux
APE	17	Gestion de l'Ecole	Méconnaissance des rôles et responsabilités
Comités de gestion case de santé	05	Gestion des Case de Santé	Méconnaissance des rôles et responsabilités
Organisations fédératives	01 CLCOP 01 Comité patate 01 UPROL 01 EGED	Agriculture Elevage	Accès aux terres et aux ressources

7.4 Analyse des ressources budgétaires

Au plan financier, la communauté rurale de NGNITH est une nouvelle création qui n'a pas encore recouvré ses ressources propres faute de compétences en la matière. En effet elle dispose d'un budget global de 90.958.000 francs, ainsi réparti :

Recettes propres

- **Impôts locaux : 23.000.000**
- **Taxes : 900.000**

- **Produits divers : 1.1350.000**

Recettes de transfert :

- **PNDL : 20.000.000**
- **PACR : 40.000.000**
- **FONDS DE DOTATION : 5.000.000**

Malgré la faible capacité de financement de la communauté rurale, il n'en demeure pas moins que le conseil a une faible capacité de mobilisation financière tant interne qu'externe.
Le plan de formation et de communication s'emploiera à renforcer ls capacités pour un recouvrement total de la taxe rurale, la mobilisation des partenaires, mais aussi des compétences de plaidoyer**.**

- Mobilisation des ressources

Du fait de son inexpérience et de ses capacités limitées, la mobilisation des finances locales est timide.
Hormis la taxe rurale qui suppose des stratégies locales de communication avérées, la SDE et les partenaires techniques n'ont pas encore libéré leur taxe et /ou subvention.

- Performance budgétaire de la communauté rurale

Le conseil rural est à son premier budget. Dans le cadre du plan de formation, il sera mis en place des instruments de gestion, de suivi et de mesure de la performance.

La synthèse du diagnostic rend compte de la situation de la communauté rurale qui présente des opportunités liées à la présence du lac (pour le quel le Sénégal a crée un office national) et à la vocation agricole des terres ainsi que la présence de partenaires tels : l'ARD, la SAED ; les services techniques et les programmes et projet telles que le PACR.

Cependant, il n'en demeure pas moins que ces potentialités coexistent avec des contraintes majeures liées principalement à un faible accès aux infrastructures sociales de base, aux équipements et a un besoin criard en renforcement de capacités techniques et organisationnelles.

Le conseil rural est à son premier mandat et est confronté à des contraintes tant sur le plan management des affaires locales que sur le plan de la mobilisation des ressources financières. Le management de ces programmes nécessitera le renforcement des capacités du conseil

Le projet de développement de la communauté rurale sera principalement axé sur la modernisation des systèmes de productions basées sur l'accès à l'au et aux intrants. La communauté rurale dispose d'opportunités qui nécessitent un désenclavement et le développement de marchés d'échanges ainsi qu'un cadre de vie décent.

Cette situation décrit un projet de développement orienté vers la lutte contre la pauvreté intégrant la création de ressources, l'accès à une meilleure qualité de services sociaux de base et la création d'un cadre plus propice aux échanges.

8. SYNTHESE DIAGNOSTIC

Tableau : 18 synthèse diagnostic

SECTEURS	ATOUTS	CONTRAINTES	HYPOTHESE DE SOLUTIONS
Agriculture/Maraîchage	- Existence du lac - Abondance des ressources en eau ; - - Existence de sols alluviaux ; -;	- Baisse de la pluviométrie ; - Accès difficile aux intrants agricoles ; - Problème de commercialisation des produits ; - Salinisation des terres et des eaux ; - Insuffisance des aménagements agricoles ; - Problèmes techniques et financiers ; - Absence de magasins de stockage ; - Enclavement des zones de production maraîchères ; - Impraticabilité de certaines pistes	- Lutter contre la salinisation des sols ; - Augmenter les aménagements agricoles ; - Faciliter l'accès des paysans au crédit ; Faciliter accès aux intrants - Désenclaver les zones de productions maraîchères ; - Créer des magasins de stockage des produits maraîchers ; -;
Elevage	- Existence de pâturages dans le Diéri ; - Abondance des ressources en eau ;	- Manque d'aliments de bétail ; - Insuffisance des infrastructures de la santé animale ; - Problème de financement ; - Manque d'équipement de production	- Mettre en place des infrastructures de santé animale ; - Faciliter l'accès au crédit des éleveurs ; - Faciliter l'accès à l'aliment de bétail ;
Environnement et ressources naturelles	- - Existence de comités de gestion	- Renforcement du niveau de salinité du fleuve ; - Dégradation des ressources naturelles ; - Avancée de la mer -	- Lutter contre la salinité des eaux - Appuyer les comités de gestion Reboisement communautaires;
Pêche/Pisciculture	- Proximité du lac	-Diminution des ressources halieutiques ; Envahissement avec typha -Manque d'unités de transformation ; -Insuffisance d es équipements de pêche ; -Manque de magasins de stockage ;	- Promouvoir la pisciculture ; - Mettre en place des unités de transformation des produits ; - Mise en place d'équipements ; Lutter contre le typha
Artisanat/Tourisme	- existence village NDER - Existence de campements et d'hôtels - Existence d'un patrimoine naturel ;	- Inexistence de village artisanal ; - Absence de boutiques d'art ; - Inexistence de structures de soutien ; - Absence d'association d'artisans	- - Valoriser le potentiel touristique ; - Financer les initiatives locales ;
Hydraulique/ Energie	- proximité du lac Energie électrique	- 29 villages ne bénéficient pas de branchements - Insuffisance des BF ; - Salinité des eaux ; - Faible taux d'électrification ;	- Extension du réseau d'adduction d'eau ; - - Augmenter le nombre de BF ; - Promouvoir l'électrification rurale ;
Education/Formation	- Existence de classes	- Insuffisance de salles de classes ;	- Construire et équiper de salles de classes

SECTEURS	ATOUTS	CONTRAINTES	HYPOTHESE DE SOLUTIONS
	d'alphabétisation ; - exixtence d'un CM	Persistance des abris provisoires - Absence d'unités de formation ; - Manque de matériels didactiques ; - Insuffisance des collèges ; - Absence d'un système de transport des élèves ; - Insuffisance des écoles primaires ; - Insuffisance du personnel enseignant ;	- Créer un centre de formation ; - Construire un nouveau collège ; - Soutenir l'éducation préscolaire ; - Augmenter le personnel enseignant ;
Santé	Poste de santé fonctionnel à NGNITH	- Insuffisance de postes et cases de santé - Manque de médicaments ; - Manque de personnels qualifiés ; - Enclavement et éloignement des villages ; Manque d'ambulance Pas de sage femme - Faible niveau de formation des ASC et des matrones ; - Faiblesse du plateau technique ;	- Renforcer le niveau d'équipement (maternités, cases et postes de santé ; - Renforcer le plateau technique ; - Renforcer les capacités techniques des ASC et matrones Recruter une sage femme Négocier une ambulance pour NGNITH;
Promotion Féminine	- Existence d'une forte dynamique associative - Pratique du crédit rotatif (tontine) - Forte cohésion sociale - Insuffisance des équipements d'allégements des travaux	- Analphabétisme des femmes - Absence de centre formation féminine - Faiblesse du montant des crédits octroyés	- Promouvoir l'alphabétisation fonctionnelle ; - Créer un centre de formation ; - Augmenter les montants des crédits octroyés - Augmenter les équipements d'allégements des travaux
Gouvernance locale	- Existence de commissions ; - - Existence de CVD/CIVD	- Manque de siège du conseil rural ; - Manque de moyens d'action des commissions ; - Manque de moyens financiers et techniques des comités de gestion	- Doter le conseil rural de siège ;former le conseil - Renforcer les moyens d'action des commissions techniques ; - Appuyer les comités de gestion ; - Appuyer les CVD/CIVD

Au niveau global : l'accès aux services sociaux de base se présente ainsi :

Tableau :19 synthèse accès

Secteur	Taux d'accès	Valeur cible en 2015	Montant total PAI
Accès à l'élémentaire	**71%**	100%	0
Accès à la santé	**32%**	100%	0
Accès à l'eau potable	**35%**	83% (66+17)	0
TOTAL			

Source : ARD/ Saint Louis

Performances faibles partout avec des gaps de 68% pour la santé (+13,6% l'an), 48% pour l'eau potable (+9,6 l'an) et 29% pour l'éducation (+5,8 l'an).

9. ORIENTATIONS ET PERSPECTIVES DE DEVELOPPEMENT

Dans le but d'asseoir les mécanismes d'un développement humain durable, la communauté rurale doit inscrire son action dans le cadre du développement global de la région de Saint-Louis en essayant autant que possible de réduire le gap qui la sépare des OMD. L'option politique locale, largement partagée par tous les acteurs locaux, est de faire de la CR de NGNITH un pôle de développement agricole articulé autour des principes directeurs suivants :

- Améliorer les capacités de maîtrise d'ouvrage du conseil par un renforcement de capacités techniques et matérielles ;
- favoriser une bonne gouvernance locale en assurant une réelle participation citoyenne dans l'élaboration, la mise en œuvre et le suivi évaluation des actions de développement ;
- promouvoir l'accroissement des revenus monétaires en vue d'améliorer les conditions de vie des populations ;
- assurer une gestion saine et rigoureuse du potentiel foncier de la CR qui est le principal levier de développement de la CR ;
- assurer une valorisation des potentialités locales fondée sur la préservation de l'environnement et des ressources naturelles.

Sur la base des principaux enseignements et éléments d'analyse tirés du bilan/diagnostic, la CR devra ainsi relever, au cours des six prochaines années (2010-2015), les axes et objectifs de développement ci après:

- Axe n°1 : Renforcement des capacités institutionnelles du conseil et Promotion de la bonne gouvernance locale.
- Axe n°2 : Amélioration de la qualité et de l'accès aux services sociaux de base ;
- Axe n°3 : promouvoir le développement économique local;
- Axe n°4 : environnement gestion des ressources naturelles et cadre de vie

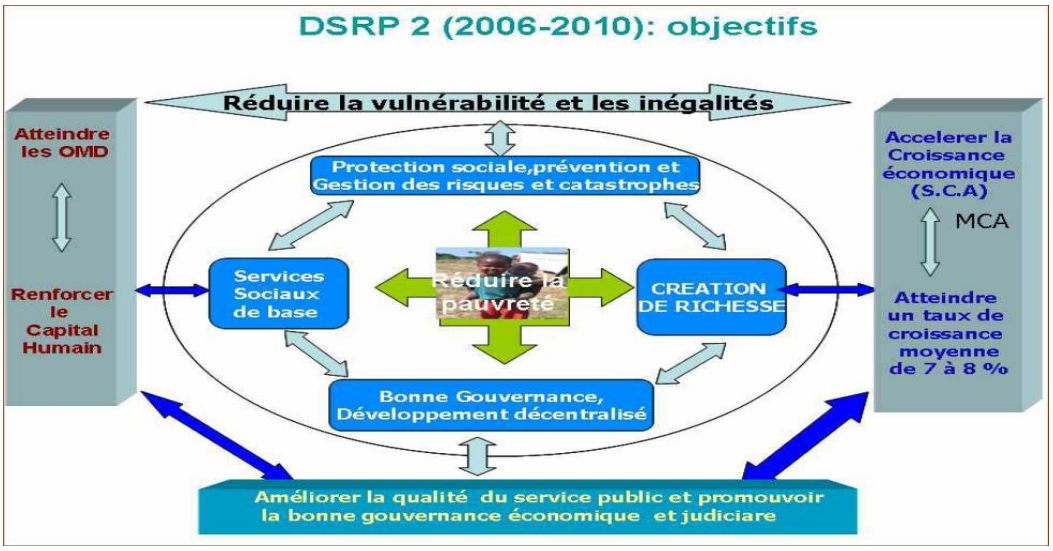
Ces axes sont, du reste, cohérents avec les orientations politiques et stratégiques ainsi que les engagements internationaux du gouvernement du Sénégal. Ils cadrent ainsi parfaitement avec

les Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD) et avec le Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté (DSRP).

Pour rappel, les axes stratégiques du DSRPII sont :

- Axe 1 : Création de richesses et croissance économique ;
- Axe 2 : Accélération de la promotion de l'accès aux services sociaux de base ;
- Axe 3 : Protection sociale, prévention et gestion des risques et catastrophes ;
- Axe 4 : Bonne gouvernance et développement décentralisé et participatif.

-



9.1 Axes Stratégiques et objectifs de Développement

Le conseil rural et les acteurs de base ont, dans une dynamique consensuelle, définie pour chaque axe des objectifs de développement.

Axe n°1 : Renforcement des capacités institutionnelles du conseil et Promotion de la bonne gouvernance locale.

Le renforcement des capacités institutionnelles u conseil et la promotion de la bonne gouvernance locale vise à renforcer la fonction de maitrise d'ouvrage du conseil et la promotion de la bonne gouvernance par la mise en place d'outils de gestion transparents

. Les différents objectifs de développement (OD) visés se déclinent ci-dessous :

- **OD 1.1 :** Améliorer la capacité d'action de la CR ;
- **OD 1.2** : Améliorer et renforcer la participation citoyenne ;

- **OD 1.3 :** Améliorer la gestion foncière.

Axe N°2 : Amélioration de la qualité et de l'accès aux services sociaux de base

Le développement économique et social de la CR passera aussi par une meilleure prise en charge des préoccupations des populations dans les domaines de la santé, de l'éducation, de l'eau, de la communication et de l'environnement. Pour ce faire, les objectifs de développement suivants ont été déclinés par les acteurs à la base :

- **OD 2.1 :** Améliorer et renforcer les infrastructures et équipements de l'éducation et de la formation ;
- **OD 2.2** : Renforcer la couverture sanitaire des populations ;
- **OD 2.3 :** Préserver, améliorer l'environnement et le cadre de vie des populations ;
- **OD 2.4:** Améliorer la satisfaction des besoins en eau potable et en énergie;
- **OD 2.5 :** Renforcer la communication à l'intérieur de la CR

Axe N°3 : Promouvoir le développement économique de la CR

Les différents objectifs de développement identifiés par les acteurs dans le but d'une meilleure valorisation des potentialités économiques de la CR sont :

- **OD 3.1 :** Augmenter et valoriser la production agricole ;
- **OD 3.2 :** Promouvoir le développement de l'élevage et de la pêche;
- **OD 3.3** : Promouvoir l'écotourisme ;
- **OD 3.4 :** Renforcer les infrastructures de commercialisation et de transport ;
- **OD 3.5** : Faciliter l'accès au financement.

Axe N°4 : gestion de l'environnement, des ressources naturelles et du cadre de vie

- **OD 4.1 :** Améliorer le cadre de vie ;
- **OD 4.2 :** promouvoir la lutte contre la dégradation et la désertification
- **OD 4.3** : lutte contre les pollutions et nuisances ;

10. LES OBJECTIFS DE DEVELOPPEMENT ET LES LIGNES D'ACTIONS

Les différents axes stratégiques sont opérationnalisés par des lignes d'actions que les acteurs devront réaliser pour atteindre les objectifs de développement.

- **Axe n°1 : Renforcement des capacités institutionnelles du conseil et Promotion de la bonne gouvernance locale.**

***OD 1.1:*RENFORCER LES CAPACITES TECHNIQUES ET LES CAPACITES DE MOBILISATION FINANCIERE**

La réussite de la décentralisation passe non seulement par une certaine maîtrise des élus des différents textes qui régissent les collectivités locales, mais aussi par des ressources humaines, financières et un cadre de travail adéquat.

La mise en œuvre de cet objectif passe par la réalisation des actions suivantes :

- construction et équipement de la maison communautaire ;
- **renforcement des compétences des conseillers ruraux et du personnel communautaire (rappelée pour mémoire, cette ligne d'action fera l'objet de développements plus détaillés dans le Plan Local de Formation) ;**
- évaluation du potentiel fiscal de la CR ;
- appui au recouvrement des recettes fiscales;

OD *1.2 : Améliorer et renforcer la participation citoyenne*

La promotion de la démocratie locale implique une participation effective des populations à travers des cadres de concertation mis en place dans la définition et la mise en œuvre des actions de développement. Ces cadres de concertations devront ainsi accompagner le Conseil Rural dans la formulation, la mise en œuvre et le suivi évaluation des actions de développement. Les actions suivantes sont identifiées par les différents acteurs pour assurer un contrôle citoyen de l'action du conseil rural:

- l'animation des cadres locaux de concertations ;
- **la mise en œuvre des actions d'information et de communication (rappelée pour mémoire, cette ligne d'action fera l'objet de développements plus détaillés dans le Plan Local de Communication)**

OD *1.3 : Améliorer la gestion foncière*

Le capital foncier fait l'objet de beaucoup de convoitises à cause d'une part de l'existence des aménagements hydro agricoles et d'autre part du potentiel de terres irrigables à partir du Fleuve Sénégal et de ses défluents. Les potentialités foncières aiguisent des appétits sans compter les récurrents conflits fonciers liés pour l'essentiel au manque de mise en application des outils existants, notamment le Plan d'Occupation et d'Affectation des Sols et la Charte du Domaine Irrigué (CDI).

Sous ce rapport, l'amélioration de la gestion foncière passe par :

- la réalisation d'un audit foncier complet ;
- la mise en place d'un Système d'Information Foncière (SIF);
- la réalisation des investissements de mise en place des POAS
- l'information et la sensibilisation sur les outils de gestion foncière tels que les POAS, CDI, et registres fonciers (rappelée pour mémoire, cette ligne d'action fera l'objet de développements plus détaillés dans le Plan Local de Communication)

Axe N°2 : PROMOUVOIR LE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE LOCAL DE LA CR

OD *2.1 : Augmenter et valoriser la production agricole*

L'agriculture occupe une place importante dans les activités économiques de la CR. Elle est pratiquée par toutes les couches sociales. L'amélioration de ses performances passera par les actions suivantes :

- **Réalisation de nouveaux aménagements ;**
- **Maintien des subventions des intrants agricoles ;**
- **Mise à disposition de Semences de qualité ;**
- Construction de magasins de stockage ;
- Mise en place d'unité de transformation de produits agricoles
- **Renforcement des équipements agricoles (Tracteurs, Moissonneuses, batteuses, GMP) ;**
- Marchés de regroupement des légumes.

OD *2.2 : Promouvoir le développement de l'élevage et de la pêche*

L'élevage et la pêche constituent des activités importantes dans le secteur primaire à l'image de l'agriculture. Pour ce qui est de l'élevage, l'amélioration du taux de couverture de la santé animale, la facilitation de l'abreuvement du bétail, la facilitation des conditions d'accès à l'aliment et la valorisation des produits (lait) constituent des actions à réaliser. En ce qui concerne la pêche, il a été retenu de procéder à la diversification de la production.

- Aménagement d'abreuvoirs ;
- **Réalisation de Bassin de rétention ;**
- **Campagne de vaccination ;**
- Réalisation et réhabilitation de parcs de vaccination ;
- **Campagnes d'insémination artificielle ;**
- **Création de centrales d'achats d'aliment bétail ;**
- **Appui à la réalisation d'unités de cultures fourragères ;**
- Création d'unités de transformation laitière (mini laiteries) ;
- Réalisation de bassins pour la pisciculture.

OD *2.3 : Promouvoir l'écotourisme*

La CR dispose d'un important potentiel touristique mais qui reste encore sous exploité. Pour faire du tourisme un des leviers du développement économique de la zone, les acteurs locaux ont identifié les actions suivantes :

- Facilitation à l'implantation des résidents ;
- Campagne de promotion du tourisme ;
- Création de campements.

OD *2.4 : Renforcer les infrastructures de commercialisation et de transport*

La commercialisation des produits au niveau de la CR reste confrontée à l'insuffisance voire, l'inexistence des infrastructures et équipements de commerce. Pour favoriser la commercialisation à l'intérieur de la CR, il est prévu de mettre en œuvre les actions suivantes :

- Organisation de foires des produits de la CR ;

- Aménagement de points de vente de bétail ;
- Aménagement de marchés et de Louma.

OD 2.5 : Faciliter l'accès au financement

Le diagnostic a fait ressortir que l'accès au financement est une préoccupation majeure pour l'ensemble des acteurs économiques et à tous les segments des différentes filières. Pour permettre aux différents acteurs d'accéder au crédit, il a été retenu les actions suivantes :

- Mise en place d'une mutuelle d'épargne et de crédit ;
- Appui à la recherche de financement.

Axe N°3 : AMELIORATION ACCES AUX SERVICES SOCIAUX DE BASE

OD *3.1 : Améliorer et renforcer les infrastructures et équipements de l'éducation et de la formation*

Des ressources humaines de qualité sont indispensables pour assurer un développement économique et social. Des efforts sont certes fournis dans la réalisation des infrastructures et équipements éducatifs, mais les acteurs locaux ont souhaité inscrire les actions dans l'amélioration de l'existant avec une option de « zéro abri provisoire » et améliorer l'environnement scolaire (clôture, eau, électricité, etc.). Il a été aussi retenu d'appuyer l'enseignement arabo-coranique du fait de son importance dans la collectivité. C'est ainsi que les actions suivantes ont été identifiées et devront être poursuivies au courant de ces prochaines années :

- Construction et équipement de salles de classe pour faire disparaître tous les abris provisoires;
- Appui au fonctionnement des unités de DIPE ;
- Appui au fonctionnement et équipement des daaras ;
- Dotation de fournitures scolaires et matérielles pédagogiques ;
- Appui à l'élaboration et au financement de projets d'école ;
- Electrification des écoles qui ont au moins le cycle complet ;
- Adduction d'eau potable pour les écoles qui ont au moins le cycle complet
- Financement d'un programme de latrinisation

- Appui à la clôture des écoles.

OD *3.2 : Renforcer la couverture sanitaire*

La mise en œuvre de cet objectif passe par la construction et la réfection d'infrastructures de santé, leur dotation en personnel de santé, en équipements et médicaments en qualité et en quantité. Elle passe également par l'acquisition d'ambulances pour l'évacuation des malades. Les actions à mettre en œuvre sont :

- Construction et équipement de postes de santé ;
- Acquisition d'ambulances ;
- Recrutement de sage femme
- Dotation en médicament des postes et cases de santé ;

OD *3.3 : Améliorer la satisfaction des besoins en eau potable et en électricité*

Il s'agira ici, d'améliorer l'accès en eau potable qui constitue une préoccupation majeure des populations. L'accès à l'énergie est aussi une donnée fondamentale, non seulement pour l'amélioration des conditions de vie des populations mais aussi pour assurer une meilleure valorisation des activités économiques.

Les actions suivantes sont identifiées pour atteindre cet objectif :

- Dotation des unités de potabilisation en pastille ;
- Etude de potabilisation
- **Extension du réseau électrique ;**
- **Installation réseau d'énergie solaire.**

OD *3.4 Renforcer la communication de la CR (*rappeler pour mémoire, cette ligne d'action fera l'objet de développements plus détaillés dans le Plan Local de Communication)

AXE. 4 ENVIRONNEMENT, GESTION DES RESSOURCES NATURELLES ET CADRE DE VIE

OD *41 : Préserver et améliorer l'environnement et le cadre de vie des populations*

La résolution des problèmes d'assainissement et du cadre de vie des populations permet de réduire les risques sanitaires ou conséquence de l'insalubrité. Les actions à mettre en œuvre sont :

- Mise en place de système de collecte des ordures ménagères ;
- restauration des forêts classées ;
- Réalisation d'un reboisement communautaire
- Identification des axes de reboisement
- Production de plans Reboisement ;
- Réalisation de pare feux communautaires

OD *4.2. : Désenclaver la CR*

La CR est caractérisée par un enclavement de la plus part des zones. Les pistes sont très insuffisantes et sont, dans certains endroits, dans une situation de dégradation avancée. Cette situation pose un certain nombre de problèmes à la population tant pour accéder à des services sociaux de base (école, structure sanitaire etc.) que pour réaliser des activités économiques (approvisionnement, vente, évacuation de la production, etc). Les actions suivantes sont identifies :

- **Réalisation de pistes ;**
- **Réhabilitation de routes ;**

11. CADRAGE BUDGETAIRE

Les ressources d'investissement propres de la CR sont relativement modestes et ne permettent d'assurer l'effort d'investissement nécessaire pour satisfaire les principaux besoins, surtout l'accès satisfaisant aux services sociaux de base.

C'est pourquoi la CR s'est engagée dans la mise à contribution de partenaires financiers en vue d'accompagner la mise en œuvre des options de développement local. Les ressources d'investissement potentiellement mobilisables au profit de la mise en œuvre du PLD sont ainsi principalement composées :

- des recettes propres de la CR; ces recettes ne sont pas cependant à leur optimum de budgétisation et de recouvrement à cause d'une identification insuffisante de l'assiette fiscale, en particulier des niches que représentent la SDE, les auberges ;
- des ressources affectées par l'Etat et les autres Partenaires Financiers
- des contributions des populations locales

En définitive, la capacité annuelle actuelle d'investissement est de 90.000.000FCFA et est composée de :105 .250.000Fcfa

- 25.250.000 de recettes propres
- 40.000.000 Au titre du Fonds d'Equipement des Collectivités Locales (FECL) ;
- 20 0000 000 F CFA du PNDL
- 40.000.000 F CFA du PACR

Les contributions des partenaires ont des destinations bien ciblées en relation avec leurs domaines d'intervention (plate forme minimale de base pour le PNDL, promotion de l'économie locale, mise en application des POAS, gestion de l'environnement et des ressources naturelles pour le PACR). Ces partenaires interviennent également dans le renforcement de capacités de maîtrise d'ouvrage et des capacités techniques des acteurs locaux.

..

12. LE PLAN D'ACTIONS ET D'INVESTISSEMENT¨

Actions	Localisation	Quantité	Coût Unitaire estimatif (F CFA)	Coût Total (F CFA)	Sources de financement	Programmation					
						2010	2011	2012	2013	2014	2015
Axe N°1 : Renforcement capacités institutionnelles du conseil											
ODj. 1.1. RENFORCER LES CAPACITES TECHNIQUES ET LES CAPACITES DE MOBILISATION FINANCIERE											
Mettre en place les outils de gestion du conseil	CR NGNITH		1.000000	5000000	CR	**x**					
construction et équipement de la maison communautaire ;	NGNITH	01	25.000.000	25.000.000	ETAT	**X**	X	X			
renforcement des compétences des conseillers ruraux et du personnel communautaire	CR	4Sessions	Plan de formation	Plan de formation	CR	**x**	x				
évaluation du potentiel fiscal de la CR ;	CR	1	500.000	500.000	CR	**x**					

appui au recouvrement des recettes fiscales	CR										
Formation des acteurs (CR, CEP, CIVD ,Ascom	CR	Plan de Formation	PM	PM	CR	X	x				
ODj. 1.2. améliorer te renforcer la participation citoyenne											
l'animation des cadres locaux de concertations ;	CR/zones	6	200.000	1.200.000							
Campagne d'information et de communication	CR/zones	6	200.000	1.200.000							
ODj. 1.3. améliorer la gestion financière et la bonne gouvernance											
la réalisation d'un audit foncier complet ;	CR	1	1500.000	1.500.000	CR	X					
la mise en place d'un Système d'Information	CR	1	3.000.000	3.000.000	CR	X	X				

Foncière (SIF);											
la réalisation des investissements de mise en place des POAS	CR	6	PM	PM	SAED	X	X	X	X	X	X
l'information et la sensibilisation sur les outils de gestion foncière tels que les POAS, CDI, et registres fonciers					CR	X	X	X	X	X	X
AXE 2 : promouvoir le développement économique local											
Obj. 2.1. ***Augmenter et valoriser la production agricole***											
Construction magasin approvisionnement	NGNITH	01	10.000 000	10.000.000	PACR	X					
Formation des acteurs sur l'utilisation engrais	CR	4	1.500.000	6.000.000	PLAN DE FORMATION	X	X	X			
Obj. 2.2. ***Promouvoir le développement de l'élevage et de la pêche***											

Réalisation bassins de rétention	CR	4	5.000.000	20.000.000	PACR						
Réhabilitation parc de vaccination	Zone 1	1	2.500.000	2.500.000	PACR						
Appui et suivi campagne insémination artificielle	CR	6	200.000	1200.000	AUTRE PARTENAIRE						
Création centrale d'achat pour aliment bétail	NGNITH	1	5000.000	5.000.0	PACR						
mini laiterie	yamane	1	3.000.000	3 .000.000							
Aménagement bassins pisciculture	ZONE 3,5	1	4.000.000	4.000.000							
SOUS TOTAL											
Obj :2.3. ***Promouvoir l'écotourisme***											
Promotion des campements	CR/Zones 3,2	1	1.000.000	1.000.000	CR		x	x	x		
Développement de réserve animalière	CR	pm	pm	pm	CR					x	
Campagne de communication	Rf plan de communication		PM	1.000.000	CR	x	x				
Sous totzl				2.000.000							
Obj 2.4 Renforcer les infrastructures de commercialisation et de transport											

Aménagement point de vente bétail	CR	1	500.000	500.000		X					
Organisation foire aux produits	CR	1	1.000.000	1000.000			X	X			
Aménagement marchés	Zone 2	1	2.500.000	2.500.000		X					
SOUS TOTAL				4.000.000							
OD 2.5 : Faciliter l'accès au financement											
Appui à la mise en place d'une mutuelle de santé	CR	1	500.000	500.000							
Appui à la recherche de financement.	CR	1	500.000	500.000							
SOUS TOTAL			**1000.000**	**1.000.000**							
Axe N° 3 ACCES AUX SERVICES SOCIAUX DE BASE											
OD 3.**1 :** Améliorer et renforcer les infrastructures et équipements de l'éducation et de la formation ;											
Amnagement salle de classes	ZONE 1 ;2 ;5	5	5..000.000	25.000.000	PNDL	X	X				
Réalisation de clôtures	ZONE 1 ; 2 ;?	500M	1.000.000	5.000.000	CR		X				
Construction latrine	ZONE 1 ; 2 ;5	5	500.000	2.500	PNDL		X	X	X		
Sous total											
OD 3. 2 : Renforcer la couverture sanitaire des populations ;											

Réalisation poste de santé	NDER	1	30.000.000	30.000.000	A RECHERCHER	X	X	X			
Achat ambulance	NGNITH	1	30.000.000	30.000.000	A RECHERCHER		X	X			
Recrutement sage femme	NGNITH	1	QS		ARECHERCHER	X	X				
OD 3.3: Améliorer la satisfaction des besoins en eau potable et en énergie;											
Branchements sociaux	SONES/SDE/ NGNITH	29 VILLAGES	BRANCHEMENTS SOCIAUX	BRENCHEMENTS SOCIAUX	BRANHEMENTS SOCIAUX	X	X				
Etude potabilisation Eau	REGION		10.000.000	10.000.000	PT		X				
OD 3 .4 : Préserver, améliorer l'environnement et le cadre de vie des populations ;											
Plateforme multifonctionnelle											
Axe N° 4 ENVIRONNEMENT GESTION DES RESSOURCES NATRELLES ET CADRE DE VIE											
OBJ. 4.1 PRESERVER , AMELIORER ENVIRONNEMENT ET CADRE DE VIE											

Mise en place système de collecte ordures	CR	1	1.000.000	1000.000							
Restauration des forets par les commuanautés	Zones 4 et 5	2	(500.000	1000.000							
Réalisation reboisement communautaire	CR	6	300.000	1.800.000							
Identification axe	CR	6	50.000	300.000					XX	X	X
Production de plans	CR	5	100.000	500.000					X	X	
Réalisation de pare feux communautaires	CR										
SOUS TOTAL				4.600.000							
OBJ. 4.2 Désenclaver la zone											
Réhabilitation de pistes de production	Diokhor ile	10 KM	pm	pm	A RECHERCHER	X	X	X	X	X	X
Réparation de routes	NGNITH/KEUR MOMAR SARR	27 KM	pm	pù	A RECHERCHER	X	X	X	X	X	X

13. LES MECANISMES DE MISE EN OEUVRE

La mise en œuvre du PLD nécessitera, entre autres, divers mécanismes et stratégies relatifs à la programmation annuelle des actions et des investissements, la mobilisation sociale et l'appropriation des plans d'actions par les populations bénéficiaires, la mobilisation des financements nécessaires, à la mise en œuvre des plans d'actions et à leur suivi évaluation

13.1 Programmation annuelle

Elle consiste en l'élaboration du plan d'investissement annuel sur la base des priorités annuelles et des ressources potentiellement mobilisables. Il sera fortement recommandé que lors des sessions budgétaires que le conseil fasse du PAI un référentiel de priorisation et la possibilité de traduire le PAI en budget

13.2 Mobilisation sociale et partenariat

Il n'a pas une bonne capacité de mobilisation tant au niveau interne qu'au niveau des acteurs extérieurs. La mobilisation de la taxe rurale est faible et le partenariat avec les services techniques.

Il s'agit de développer auprès des acteurs à la base et plus particulièrement les CIVD et les CVD des mécanismes de partenariat sur la base de la subsidiarité. Le conseil rural ainsi que les leaders des organisations partenaires seront formés en négociation sociale, en lobbying et en plaidoyer.

13.3 Mobilisation des ressources financières

Les stratégies de mobilisation financière reposent sur le recouvrement de la taxe et de l'ensemble des impôts et taxes locales, la requête pour financier un projet, la négociation avec des partenaires pour prendre en charge des projets ainsi que les dons et subvention. Cela suppose des compétences, c'est-à-dire :

- Des capacités (habilité et savoir faire)
- Des savoirs déclaratifs, procéduraux, conditionnels et informatifs
- Des savoir être (attitudes, valeurs et normes sociales et rapports avec le pouvoir) Les besoins des populations sont traduits en projets d'investissement, études et renforcement de capacités. Certaines préoccupations relèvent de la compétence du conseil même si ce dernier n'a pas toujours les moyens, d'autres échappe à leur compétence et relèvent de celles d'autres partenaires.

Il s'agira pour le conseil de développer des stratégies de communication et de négociation pour emmener les différents partenaires à s'intéresser aux préoccupations des acteurs, mais à s'impliquer dans la prise en charge.

13.4 Maîtrise d'ouvrage et responsabilisation du conseil

Le conseil rural a en charge la maîtrise d'ouvrage. Commande les travaux, exécute le budget et répond à travers son organe exécutif du bilan de la mise en œuvre de leur plan. Cette fonction de maîtrise d'ouvrage lui donne mandat de négocier avec les partenaires, de suivre les travaux et de contrôler la bonne exécution. Les dispositions des textes réglementaires lui offrent la possibilité de contractualiser avec d'autres parties prenantes. L'appui à la maîtrise d'ouvrage. Outre les services techniques et les projets et programmes sous la coordination de l' ARD, le conseil peut contractualiser avec des opérateurs privés

Il s'agit d'habiliter le conseil et ses partenaires aux fonctions de gestion, et de pilotage du développement local, à la délégation de pouvoir et au suivi des résulta

13.5 Suivi évaluation du PAI

Le Suivi Annuel des Activités et des Réalisations (SAR) :

- Tableau de bord (penser à SEP et GAR)
- Ateliers annuels d'autoévaluation participatifs
- Bilan annuel communautaire du PAI préparatoire des conférences d'orientations budgétaires

Cette évaluation constitue le bilan annuel de la mise en œuvre du PLD. il s'agira pour le conseil en relation avec le CPE de mesurer le niveau de réalisation des actions et investissements prévu au cours de l'année.

Les résultats devront faire l'objet d'une restitution interne et d'un commentaire approprié par le PCR.

13.6 Evaluation a mi parcours du PLD

A la fin de la troisième année ; une évaluation sera réalisée dans les mêmes conditions que l'évaluation du PAI. Elle permettra de prioriser de nouveau et de définir un PIL et un PAI

13.7 Evaluation finale du PLD

Au terme de la sixième année une évaluation finale du PLd sera faite ; elle permettra à la nouvelle équipe de bâtir son projet de développement sur les acquis et de prendre en compte les contraintes et obstacles rencontrés par l'équipe sortante.